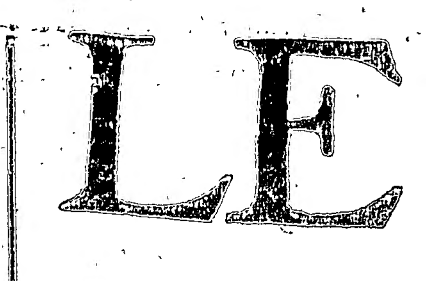
Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes



LE PATRIOTE DE L'OUEST

Administration et Rédaction:
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964
Abonnement:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis ... $2.50
" " Europe $5,00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

12ème Année 2-705 PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi le 31 janvier, 1923. No. 48

POUR LA CONVENTION DE PRINCE-ALBERT

L'organisation est plus nécessaire que jamais

On me demande d'adresser un mot à mes chers compatriotes à l'occasion de cette huitième convention des Franco-Canadiens de la Saskatchewan.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris du fond de ma lointaine retraite la décision des comités de l'A. C. F. C. et de l'Association des Commissaires d'école de tenir une convention cette année à Prince-Albert. Je n'ai qu'un regret: c'est de ne pouvoir encore être au milieu de vous, mais j'y serai de coeur et d'âme, et je prie Dieu d'accorder à cette belle réunion de militants catholiques le succès le plus complet.

Cette convention est nécessaire, plus nécessaire que jamais, en vue de resserrer nos liens de chrétienne fraternité, de conserver les positions acquises et de nous préparer à de nouvelles luttes.

Si la maladie m'a retenu depuis un an loin du champ de bataille, je n'en ai pas moins suivi autant que possible la marche des événements chez nous et quelque peu aussi dans la grande république voisine, autrefois vantée comme le pays de toutes les libertés, mais qui est en train de devenir rapidement aujourd'hui le pays de toutes les intolérances, et il y a des répercussions à attendre de ce côté.

Chez nous il semble que l'apaisement ait succédé à la tempête de fanatisme qui atteignit son point culminant au milieu de la guerre. Ce calme relatif date de l'époque mémorable où notre gouvernement provincial eut le courage de tenir tête à l'orage en proclamant hardiment à la Chambre de Régina les droits du français en Saskatchewan. Est-ce à dire cependant que tout ait été parfait?

Nos vaillants commissaires d'école, nos dévoués instituteurs et institutrices, ainsi que les directeurs de l'Association Interprovinciale, pourront faire connaître à la Convention ce qui en est. Dans quelle mesure leur liberté a été entravée par les fonctionnaires officiels, jusqu'à quel point aussi on s'est trouvé dans l'impossibilité où l'on a négligé de se prévaloir des droits déjà diminués que la loi nous accorde. C'est ce que tous veulent et doivent savoir pour se rendre bien compte de la situation actuelle, pour constater si nous avons avancé ou reculé. Cette vue d'ensemble s'impose. Voilà une première raison de la nécessité d'une convention.

La Convention ne peut manquer non plus d'atteindre un autre résultat qui est de resserrer les liens d'unité, non seulement entre tous les Franco-Canadiens de la province, mais aussi les liens d'amitié et de coopération avec ceux de tout le Canada et avec les autres catholiques de toutes nationalités. En fortifiant les positions de notre groupe nous faisons un travail utile à tout le monde. Soyons unis comme par le passé, soyons-le encore davantage, et nous serons invincibles.

Comme le proclame si opportunément Mgr Prud'homme dans sa lettre au comité d'organisation du Congrès: *"L'organisation des Franco-Canadiens sur le terrain national est essentielle dans cette partie du pays, pour la sauvegarde de la langue et le soutien moral de la foi parmi les nôtres."* Ce puissant encouragement devrait suffire à ne nous faire épargner aucun sacrifice pour que notre organisation soit aussi solide et aussi efficace qu'il est possible, d'autant plus qu'en agissant ainsi nous avons conscience que nous ne travaillons pas pour nous seuls, mais pour tous nos coreligionnaires et pour le bien du pays tout entier. De l'organisation catholique on pourrait dire ce qu'Elisabeth Leseur écrivait de toute bonne action: "On ne sait pas tout le bien que l'on fait en faisant du bien." C'est un travail de pionniers que nous accomplissons; ne craignons pas d'y mettre tout notre coeur et toutes nos énergies: tous en bénéficieront.

Nous ne savons pas toute l'étendue des luttes que nous réserve l'avenir. A ce propos, on ne peut rester indifférent à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière depuis quelque temps. Chez nos voisins de la grande république américaine, la persécution des catholiques est à l'ordre du jour. Il est à prévoir que notre pays subira, et peut-être à brève échéance, le contre-coup de cette levée de boucliers. Soyons prêts. La vigilance est le prix de la liberté.

Cette Convention s'ouvre sous la protection du Sacré-Coeur et sous les auspices de l'autorité religieuse. En défendant le trésor de notre langue et de notre foi, c'est pour Dieu que nous combattons, et Dieu sera avec nous si nous restons fidèles à la destinée qu'il nous a tracée dans notre beau pays du Canada.

A.-F. Auclair, O.M.I.

Aux Cercles locaux de l'Association Catholique

D'ici un mois l'A.C.F.C. et l'Association des Commissaires vont tenir l'une des plus importantes conventions que nous ayons encore eue. Des questions vitales pour l'importance de notre groupe y seront discutées. Les problèmes de l'organisation, de la colonisation, de la presse, des écoles y seront passés en revue par des orateurs que tous aiment à entendre et qui sont en même temps des hommes d'action.

Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, et Sa Grandeur Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, non seulement seront présents mais adresseront la parole et prendront une part active aux délibérations. Ils désirent ardemment le succès de cette Convention, en vue des profits que la race en retirera.

Nous comptons également sur la présence de délégués du Manitoba et de l'Alberta et de certaines hautes personnalités dont nous donnerons les noms plus tard.

Mais la Convention ne sera pas seulement une joute oratoire; elle sera aussi et surtout une réunion de travail et de très importantes décisions pratiques devront y être prises.

Il faut pour cela que tous nos cercles se réorganisent d'ici la Convention et se mettent en règle avec le Comité Exécutif.

Cela ne demande qu'un peu de bonne volonté. Un cercle peut exister du moment qu'il compte dix membres.

Nous nous adressons à nos amis de toutes les paroisses, à ceux que nous trouvons toujours sur la brèche, prêts à défendre leur langue et leur foi, et nous leur demandons de reconstituer leur cercle, s'il est tombé.

Nous le demandons à tous les curés des paroisses, qui se feront un plaisir de seconder leur archevêque et leur évêque dans cette grande oeuvre d'organisation catholique et nationale.

Nous demandons surtout qu'on ne choisisse pas comme délégués des cercles des personnes qui seraient déjà délégués des districts scolaires. Ceci aurait pour effet de réduire le nombre des délégués qui devra, au contraire, être aussi considérable que possible.

Le Comité d'Organisation du Congrès

Un programme de français et de catéchisme pour les écoles de la Saskatchewan

Parmi les choses essentielles qui nous manquent pour donner à nos écoles bilingues toute l'efficacité désirable, l'une des plus importantes est, sans contredit, un programme détaillé de l'enseignement du français. Dans tout système d'éducation logiquement organisé, si une matière est enseignée dans les écoles conformément à la loi, les autorités établissent un programme pour l'enseignement de cette matière; les instituteurs, dans les écoles normales, apprennent les meilleures méthodes de l'enseigner, les inspecteurs s'assurent si ce sujet reçoit toute l'attention voulue, et enfin on en tient compte dans les examens et les certificats d'aptitude qu'on décerne aux élèves qui sortent des écoles.

Mais il n'y a rien de tout cela dans la Saskachewan au sujet de l'enseignement du français. Cet enseignement est permis dans les écoles primaires, mais les autorités semblent dire: "Débrouillez-vous avec votre français. Nous sommes très généreux. Vous avez une heure par jour pour faire apprendre à vos enfants leur langue maternelle. Organisez cet enseignement à votre guise. Faites-vous un programme si vous en désirez un; organisez des examens si cela vous plaît; adoptez les méthodes que vous voulez. Ca ne nous regarde pas. Enseignez votre langue aussi bien ou aussi mal que vous le voudrez, nous nous en lavons les mains."

Et pendant qu'on ne se préoccupe nullement du degré d'efficacité de l'enseignement français qui se donne à deux ou trois mille petits Franco-Canadiens, on a élaboré un programme français très détaillé et très prétentieux pour les High Schools, les Collegiates et l'Université, où les enfants de ceux qui demandent l'abolition du français dans nos écoles font semblant d'en apprendre les rudiments avec les beaux résultats que l'on sait.

Puisque les autorités persistent à ne pas vouloir diriger l'enseignement du français dans les écoles primaires, n'est-il pas de notre devoir de préparer sans tarder un programme qui soit appliqué dans ses grandes lignes?

Il me semble que ce serait là une question importante à discuter à la prochaine convention. En ayant un programme préparé et approuvé par nos meilleurs pédagogues et reconnu par nos sociétés nationales, les institutrices bilingues, surtout celle qui sont nouvellement arrivées dans la province, pourront mieux organiser leur travail et les commissaires d'école et les parents pourront juger plus justement de l'enseignement donné à leurs enfants.

Pour amorcer la discussion sur ce point, voici un petit programme que son auteur soumet bien humblement à ses compatriotes. Il est le premier à en reconnaître l'imperfection et à admettre que ce programme, même modifié, aura besoin d'une sage adaptation pour devenir appliquable dans toutes nos écoles bilingues. L'auteur de ce modeste programme n'a eu d'autre but, en le préparant et en le publiant, que de contribuer à l'amélioration de l'enseignement bilingue en attirant l'attention du public sur ce point important.

Paul Sauvé.

Programme pour les huit années du cours

PREMIERE ANNEE

Degré préparatoire de Magnan.
Petit catéchisme de première communion. Prières essentielles.
Arithmétique: les nombres de 1 à 100.

DEUXIEME ANNEE

Magnan, degré inférieur, 1ère partie.
Abrégé du Petit Catéchisme de Québec. Fin de l'étude des prières.
Arithmétique: les nombres jusqu'à 1000.
L'heure, les jours de la semaine, les mois, les saisons.
Rudiments d'Histoire Sainte.

TROISIEME ANNEE

Magnan—Degré inférieur, 2ème et 3ème partie.
Orthographe phonique, orthographe d'usage, genre, nombre, accord des adjectifs, premiers éléments des verbes.
Petit Catéchisme de Québec, 1ère partie, 22 pages.
Arithmétique: les quatre règles simples.
Leçons de choses simples et usuelles en français.
Traduction de passages des livres de lecture anglais qui se continuera dans tous les grades.

QUATRIEME ANNEE

Magnan—Cours moyen, première moitié.
Premier livre de grammaire de Claude Augé.
Orthographe d'usage et commencement de l'orthographe de règle.
Compositions faciles. (Ce qui devra se continuer dans les années suivantes.
Rudiments d'Histoire du Canada et de Géographie en français.
Petit Catéchisme de Québec, 2ème partie, 26 pages.

CINQUIEME ANNEE

Magnan — Cours Moyen, deuxième moitié.
Premier livre de Grammaire de Claude Augé.
Dictées, compositions, traductions, un peu d'histoire et de géographie en français.
Petit Catéchisme de Québec, 3ème et 4ème partie, 23 pages.

SIXIEME ANNEE

Magnan—Cours Supérieur, 1ère partie
Deuxième livre de Grammaire de Claude Augé.
Dictées, compositions, traductions, histoire, géographie.
Petit Catéchisme, revu en entier.

SEPTIEME ANNEE

Magnan—Cours Supérieur, 2ème partie.
Deuxième livre de grammaire de Claude Augé.
Dictées, etc., comme au grade précédent.
Petit Catéchisme revu en entier.

Quelques-unes des résolutions présentées à la Convention de Prince-Albert

Nous publions ci-dessous une liste des résolutions qui nous sont parvenues jusqu'à date pour être discutées à la Convention des Commissaires d'école. Comme on le voit, la discussion devra être intéressante, car le nombre des résolutions déjà arrivées est considérable et celles-ci couvrent des sujets variés.

Nous prions les délégués d'étudier ces questions afin d'être en mesure de les discuter.

De plus, chaque district scolaire et chaque délégué ont le droit d'envoyer d'ici la Convention les motions qu'ils voudraient voir discuter.

Il suffit d'adresser copie des résolutions à M. Donatien Frémont, à Prince Albert, ou à M. Raymond Denis, à Vonda.

1. — Cette Convention, tout en reconnaissant le droit de surveillance de l'Etat sur les écoles, revendique hautement les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants et déclare que ce principe est sacré pour tous les catholiques sans distinction de nationalité.

2. — Considérant les droits historiques que donne au français l'histoire même du Canada, aussi bien celle de l'Ouest que celle de l'Est; considérant la place occupée par la langue française dans le monde entier; considérant que cette langue est officielle, au point de vue fédéral, dans tout le Dominion et qu'elle est parlée par plus d'un tiers de la population du pays: cette Convention est d'avis que, pour le plus grand avantage de nos enfants, l'enseignement du français devrait être rendu obligatoire dans toutes les écoles de la province.

3. — Attendu que la loi scolaire autorise l'enseignement du français; attendu que les commissaires d'école franco-canadiens sont fermement résolus à laisser fermer leurs écoles plutôt que de les confier à des instituteurs incapables d'enseigner le français; attendu qu'il y a tous les ans une pénurie très grande d'instituteurs ou d'institutrices capables d'enseigner les deux langues officielles du pays: cette convention demande au gouvernement de faciliter l'importation du personnel enseignant de Québec; elle regrette l'attitude prise à ce sujet par le Département de l'Education; elle condamne formellement la circulaire émise à cet effet en 1921 et demande au gouvernement de l'annuler pour revenir à celle de 1917 qui a toujours donné d'excellents résultats.

4. — Considérant que l'enseignement du français tel qu'autorisé par la loi est donné dans plus de 200 écoles; considérant que la plus grande partie de nos inspecteurs sont absolument incapables d'inspecter cet enseignement, cette Convention est d'avis que la nomination de deux inspecteurs compétents s'impose, afin de vérifier le travail fait durant le temps consacré à l'enseignement du français.

5. — Considérant qu'il manque chaque année un nombre assez considérable d'instituteurs, ou d'institutrices diplômés et qualifiés pour l'enseignement du français; considérant que chaque année des districts d'école perdent la subvention du gouvernement à laquelle ils ont absolument droit: cette convention demande au Département de l'Education d'accorder des permis provisoires chaque fois qu'un district d'école pourra prouver qu'il lui a été impossible de se procurer un maître qualifié acceptable aux commissaires, en autant que la personne demandant le permis aura en sa possession un diplôme modèle ou académique de Québec.

6. — Cette Convention est d'avis que pour faciliter le recrutement sur place d'un personnel enseignant compétent pour les écoles dans lesquelles l'enseignement du français est désiré, il est absolument nécessaire d'établir une Ecole Normale bilingue dans le genre de celles qui existent dans l'Ontario, et demande au gouvernement de faire le nécessaire pour la création de cette Ecole.

7. — Cette Convention est d'avis que les inspecteurs d'école empiètent trop souvent sur les droits des pères de famille et des commissaires; elle condamne le principe de la nomination d'un commissaire officiel, qui est une insulte à la population du district où elle a lieu, et un défi aux prérogatives que confère le titre de citoyen canadien.

8. — Cette Convention est d'avis que les résultats obtenus dans les écoles de la province sont loins de correspondre aux sacrifices financiers que s'imposent les contribuables; elle en rejette la faute sur le programme trop chargé imposé par Régina et sur le changement trop fréquent des instituteurs ou institutrices. Cette Convention demande au Département de l'Education de reviser ce programme, et de le simplifier, afin que les élèves de nos écoles primaires en retirent un profit plus certain et plus en rapport avec les besoins de la vie rurale.

10. — Cette Convention est d'avis que pour remédier aux changements trop fréquents d'instituteurs ou d'institutrices, le Département de l'Education devrait changer son système de subvention, afin de donner une prime augmentant annuellement aux instituteurs demeurant plus d'une année dans un district et aux districts qui les gardent.

11. — Cette Convention invite les commissaires d'écoles à se montrer généreux envers le personnel enseignant diplômé réellement bilingue. Le travail de ce personnel est d'autant plus difficile qu'il a deux langues à enseigner dans des conditions difficiles. Elle recommande aux Commissions scolaires l'échelle de salaire suivante:

Permis provisoire, de $1,000 à $1,100 par an.
Diplôme de 3ème classe, de $1,100 à $1,250.
Diplôme de 2ème classe, de $1,250 à $1,500.
Diplôme de 1ère classe, de $1,400 à $1,650.
Gradué d'Université, de $1,600 à $1,800.

12. — Afin de faire de l'enseignement une carrière possible pour un père de famille, cette Convention est d'avis qu'en autant que les conditions financières le permettent, les commissions scolaires devraient bâtir des résidences convenables pour les instituteurs.

(à suivre en page 2)

Les raisons qui justifient la tenue de la Convention

L'Association Catholique Franco-Canadienne a convoqué pour le mois de février prochain un congrès qui, dès à présent, est assuré d'adhésions précieuses.

Des raisons toutes spéciales engagent en ce moment tous les Franco-Canadiens de la Saskatchewan à se grouper, à se mieux organiser pour la tâche commune.

Il se soulève aujourd'hui des problèmes nouveaux qui justifient absolument la tenue de ce congrès. Notre langue, plus menacée que jamais dans sa vie intime, ne l'est pas moins, soyons-en convaincus, dans ses droits à l'existence. S'il est vrai que ses ennemis ne l'attaquent plus aussi ouvertement, il n'est pas moins vrai que, dans l'ombre, ils sont toujours à l'oeuvre. Il ne faudrait donc pas s'endormir dans une fausse sécurité, à la pensée que tout va comme dans le meilleur des mondes.

Apparemment, nos gouvernants sont animés d'un esprit de tolérance à notre égard qui pourrait peut-être donner satisfaction; ils semblent, au moins, vouloir laisser au français certains privilèges, oh! si peu, mais enfin... Par contre, comment expliquer qu'ils permettent aux bureaucrates du Département de l'Education de faire tous ces règlements qui multiplient les obstacles et gênent considérablement la marche de nos écoles? Comment expliquer, par exemple, cette nouvelle clause qui déclare que les diplômes de la province de Québec n'ont plus aucune valeur en Saskatchewan et que désormais les gradués de là-bas qui voudront venir enseigner dans nos écoles bilingues devront forcément subir les examens de nos "High Schools" avant d'être admis à faire leur stage obligatoire dans nos écoles normales? Comment expliquer cet autre fait, non moins frappant, que malgré les démarches les plus autorisées, nous n'ayons pas encore d'Ecole Normale bilingue, — que dis-je, que nous n'ayons pas même une seule Ecole Normale catholique où les nôtres, nos religieuses surtout, n'auraient pas à subir tous les inconvénients que l'on sait? Et qui pourra dire pourquoi nous n'avons pas un seul inspecteur d'école de langue française en Saskatchewan, à l'heure actuelle?

Non, vraiment, notre position n'est pas brillante; il faut l'admettre et, surtout, en reconnaître toutes les conséquences. Je suis persuadé, pour ma part, que si nos efforts en vue d'attirer nos compatriotes de la province-mère n'ont pas plus de succès présentement, cela est dû au fait connu là-bas que nous nous sentons plus ou moins chez nous dans l'Ouest, que nos droits n'y sont pas suffisamment respectés. Que dis-je, un trop grand nombre des nôtres ont déjà plié bagage et regagné leur province d'origine, ou s'en sont allés par-delà la frontière.

Et pendant ce temps nos grands politiciens parlent de faire venir des Suédois et des Danois! Peine perdue, messieurs; ces gens ne s'attacheront pas plus au sol canadien que les autres, que les Mennonites ou encore nos Russes-Allemands catholiques qui s'en vont par milliers, ces temps-ci, vers des cieux plus "cléments."

Je vous le demande, n'y aurait-il pas dans cet exode de gens honnêtes et laborieux de quoi alarmer ceux qui désirent sincèrement le progrès de l'Ouest canadien?

Eh bien! que l'on cherche la cause de cette émigration en masse et l'on verra qu'elle se trouve dans nos lois d'éducation, surtout dans le système actuel d'anglicisation à outrance.

Aussi longtemps que de vils politiciens auront intérêt à exciter les préjugés de race et de religion; aussi longtemps que ces gens peu scrupuleux fouleront aux pieds tout ce qu'il y a de plus sacré; aussi longtemps que l'on traitera nos nouveaux venus comme des gens sans droits, sans traditions; aussi longtemps qu'on ne les acceptera pas comme des membres de la grande famille canadienne, notre politique d'immigration restera sans succès. Bien plus, la paix de ce pays sera compromise, comme elle l'est partout où l'on sent une injuste oppression.

Comment remédier au mal? Voilà l'un des graves problèmes qui se poseront à l'attention des délégués, au congrès de Prince-Albert.

Notre éminent archevêque et son digne suffragant, Mgr l'évêque de Prince-Albert, ont déjà attiré l'attention de leurs compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur l'importance des résultats qu'on en peut attendre. Espérons que ces voix autorisées seront entendues par tous ceux qui ont à coeur le maintien de notre nationalité et la reconnaissance de nos droits en cette province.

Régina, le 23 janvier, 1923.

J. H. Marois, V.G., P.D.
Secrétaire général de l'A. C. F. C.

Anx Commissaires d'école franco-canadiens de la Saskatchewan

Nous rappelons que chaque district d'école a le droit d'envoyer autant de délégués qu'il veut à la Convention. Cependant le district ne peut payer officiellement que les dépenses d'un seul délégué. Ces dépenses ne sont pas limitées. Nous espérons que dans le nord de la province, chaque district aura plusieurs délégués parce que, à raison de la proximité du lieu de la Convention, les dépenses de voyage seront peu élevées.

Les secrétaires d'école ont le droit d'être délégués au même titre que les commissaires.

La cotisation est de $2 par membre. Chaque district a le droit de faire inscrire tous les commissaires, quand même ils ne viennent pas tous à la Convention. Il serait désirable qu'un bon nombre de districts profitent de cette autorisation de la loi, car l'organisation d'une pareille convention est coûteuse et les cotisations représentent nos seules ressources.

Ces cotisations pourront être versées à la Convention même, mais il serait préférable qu'elles soient adressées auparavant au secrétaire Raymond Denis, à Vonda, qui enverra un reçu établissant le payement.

Les personnes désignées comme délégués sont priées d'en prévenir M. Raymond Denis en lui donnant le nom de leur district scolaire, ainsi que leur propre nom et adresse. Elles devront se procurer un certificat signé de leur secrétaire ou de leur président attestant qu'elles sont bien réellement délégués. Ce certificat devra être présenté pour être admis à la Convention.

Les délégués qui auraient des résolutions à présenter devront en envoyer la copie à M. Raymond Denis au moins huit jours avant la Convention.

L'Association des Commissaires d'école

SAINT-HYACINTHE — Le maire Bouchard a été choisi à l'unanimité comme candidat libéral. **Eugène Chartier, ancien directeur de *la Tribune*, lui fait la lutte comme conservateur.**

Lettres au "Patriote"

Un meurtre?

Je lis dans le *Patriote de l'Ouest*, du 22 novembre dernier, à propos de la mort d'Ambroise Lépine, qu'il fut arrêté le 27 septembre 1873, pour sa participation au MEURTRE de Thomas Scott.

D'abord cette arrestation n'eut pas lieu le 27, mais bien le 17 septembre 1873. Et puis pourquoi le "meurtre"? Pourquoi pas l'assassinat, comme disent les romans-feuilletons de l'Ontario? Cette expression "meurtre" s'expliquerait dans une feuille de la province de Québec, où l'on s'obstine à ne vouloir étudier l'histoire des origines de l'Ouest que dans les dits romans-feuilletons ontariens. Mais une déplorable inattention peut seule l'expliquer dans une feuille de l'Ouest aussi bien informée sur le sujet que l'est *Le Patriote*. Aussi, j'espère que vous voudrez bien insérer ma légitime protestation.

Ce n'est pas au moment où le presse québecoise, plus mal informée que jamais au sujet de l'Ouest chausse tous les vieux souliers laissés pour compte par la presse ontarienne de 1869-1870, afin d'empêcher la restauration de la bonne entente dans le pays, et la réparation de l'injustice commise au détriment des habitants de l'Ouest par la stupide politique Cartier-McDonald, qu'il faut se risquer à augmenter le dit malentendu par l'emploi inconsidéré d'un mot malheureux.

Dans l'affaire de T. Scott, il n'y eut pas de meurtre, ni d'assassinat il y eut l'exécution d'un homme condamné à mort par un conseil de guerre, institué par le seul gouvernement existant alors dans les Territoires du Nord-Ouest. On peut sans doute, épiloguer sur l'opportunité ou l'inopportunité de la sentence, sur son bien ou mal fondé, même sur son injustice ou sa justice. Mais nul n'a le droit d'accuser de meurtre ou d'assassinat ceux que leurs fonctions obligèrent à prendre part à cette action judiciaire. Et quand on a étudié sérieusement l'histoire véridique de cette époque troublée on est bien obligé de convenir que l'exécution du pauvre Scott sauva la vie à des centaines d'individus de l'un et l'autre camp. Elle mit fin aux émeutes à main armée qui agitaient le pays, depuis bientôt un an et permit au Gouvernement Provisoire de gouverner en paix, en attendant le premier Traité de Versailles, signé à Ottawa, en juin 1870 avec autant de bonne foi et de bon sens que devait l'être le second quarante-neuf ans plus tard.

Un Sauvage

A propos de la pension de instituteurs et instritutrices

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire l'article de M. Raymond Denis sur la convention des commissaires d'écoles dans votre journal du 10 janvier. L'auteur semble éprouver de l'angoisse devant les innombrables obstacles qui se dressent contre les écoles catholiques et bilingues. "La question de notre personnel enseignant devient de plus en plus angoissante", écrit-il. Permettez-moi d'essayer de résoudre au moins un point important de la question.

Il me fait peine d'être obligé d'avouer sans hésitation que 80 p.c. des difficultés qui surgissent dans les affaires scolaires sont dues à la négligence de nos commissaires d'école. Je veux parler ici de leur funeste inhabileté à savoir garder un instituteur bilingue dans nos écoles de campagne et à comprendre la raison immédiate de son départ. Ainsi je remets sur le tapis l'éternelle question de la maison de pension pour le maître d'école de campagne.

Les commissaires ne s'intéressent pas suffisamment à trouver une pension convenable à une distance raisonnable de l'école. Souvent j'ai vu le secrétaire du district insérer des annonces dans les journaux pour trouver un instituteur. En arrivant, le malheureux se trouvait obligé de pensionner à deux milles de l'école — une distance considérée ici comme impossible pendant l'hiver.

Dans la municipalité d'Auvergne l'on se trouve en face d'un cas semblable. Je ne mentionnerai pas de noms. Il suffit de savoir qu'il s'agit d'un district scolaire au sud de Ponteix, composé de 90 p.c. de familles canadiennes-françaises, dont les commissaires sont tous élus parmi des catholiques. On avait eu le bonheur de trouver un excellent maître d'école bilingue. A peine était-il installé dans la maison voisine, chez une bonne famille canadienne-française, à peine avait-il eu le temps de se faire aimer et respecter de ses élèves que la question regrettable de la maison de pension se posait.

Malgré leur dévouement déclaré aux intérêts de l'école, de l'église et de la langue française, les habitants de la maison de pension commencèrent à manifester une certaine inquiétude. On se plaignait vaguement que la présence d'un pensionnaire unique dans la maison ne doit nullement être considéré comme une entreprise profitable. Ensuite il fallait prendre en considération l'ennui de se lever à sept heures du matin, pendant l'hiver. pour préparer le déjeuner du pensionnaire. A midi et le soir, il lui faut son repas à l'heure. Non, vraiment, ce n'est pas avantageux d'avoir un pensionnaire à la maison. Donc l'infortuné maître d'école se trouve bientôt être un objet d'encombrement. Un beau jour de fin de mois, il se fait dire poliment que l'on ne prend plus de pensionnaires. On lui recommande d'aller chez une autre excellente famille canadienne, mais qui reste à deux milles de l'école!

Bientôt l'hiver approche. Il commence à faire froid. Les orages de neige commencent à couvrir les champs. Le thermomètre descend au-dessous de zéro. Le matin l'école se trouve gelée lorsqu'il arrive et c'est en grelottant que l'instituteur est obligé d'allumer la fournaise. Peu à peu l'ennui et le découragement s'emparent de lui. Sa démission ne tarde pas à être présentée aux commissaires d'école qui s'en montrent bien chagrins. Le district scolaire vient de perdre un autre bon maître d'école bilingue qui ne viendra jamais plus enseigner dans nos écoles de campagne.

Cette expérience nous est pénible et coûteuse. Je souhaite de tout mon coeur que nos gens reconnaissent enfin que l'instituteur et l'institutrice, de par leur mission, ont droit à des égards de la part de la population. Il leur faut le confort et une atmosphère de sympathie à la maison de pension. Ceci est absolument indispensable au succès de l'école; un maître heureux et content se donne avec plus de coeur à sa besogne et exerce une meilleure influence sur l'esprit de ses élèves.

Votre tout dévoué

Jérôme Ternier

Ponteix, Sask.

Arbitrage obligatoire

Monsieur le Directeur,

Pendant la guerre, le gouvernement pensa qu'il était nécessaire d'adopter des moyens pour empêcher le blé d'atteindre un prix trop élevé. Les fermiers en général y consentaient complètement, afin d'aider le pauvre peuple à acheter son pain quotidien.

Mais aujourd'hui depuis plusieurs années, le prix des produits agricoles a baissé d'une façon tout à fait hors de proportion avec celui des autres produits. Cependant le gouvernement n'a jamais essayé d'empêcher cette irrégularité, et quel en est le résultat? Nous voyons les employés de banque consciencieusement occupés à additionner les intérêts composés à 10 p.c. et à prendre des hypothèques sur toutes les propriétés, même exemptées; nous voyons des marchands, non satisfaits de leurs profits habituels, ajouter aussi des intérêts composés à 10 p.c. à leurs comptes et prendre des jugements. Je connais un marchand dont la principale occupation consiste à lever le coude chez lui et à rester couché devant son éventail électrique et qui est aussi bien connu pour surcharger ses comptes, qui vendit, il y a quelques années, une vieille automobile hors d'usage à 2 cylindres à un fermier qui ne put pas même se rendre avec à la maison, et qui n'a jamais pu s'en servir depuis. Ce marchand put obtenir un jugement et alla saisir un troupeau de bêtes à cornes et de chevaux qui, par-dessus le marché, appartenaient à la femme de l'acheteur d'automobile. On appelle cela en anglais "Expert salesmanship".

Maintenant on nous dit souvent de ne pas "brailler", qu'une dette est une dette et d'accepter nos pertes comme des hommes. Tout cela est très bien, mais ne perdons pas le sens commun. Acceptons pour acquis que toutes les richesses premières sont les produits de la terre. Si tel est le cas, est-il recommandable de tailler toutes les branches de l'arbre de production et d'entailler le tour de l'écorce à sa base? Pourquoi ne pas distribuer les pertes et laisser chacun, y compris les banquiers, prendre leurs pertes comme des hommes?

On nous dit que dans le seul fertile district judiciaire de Yorkton, 4,000 sommations ont été signifiées. Quelqu'un pourrait-il me dire quel est le nombre des individus qui ont apparu en cour personnellement pour produire leur défense, quel est le nombre des jugements prononcés annuellement dans les provinces de l'Ouest et surtout combien par défaut?

En général les fermiers connaissent les sommations signifiées pour les petits délits, par exemple pour ne pas se soumettre à la loi des écoles. Ces sommations disent d'une façon très claire à quelle date il faut apparaître devant le juge de paix. Mais quand un fermier reçoit une sommation pour dettes et qu'il a l'intention de se défendre personnellement dans une cause dont la perte représente probablement pour lui la perte de sa ferme et pour le pays, dans certain cas, la perte d'une famille de fermiers, dans ce cas-là il reçoit un document que je considère incomplet en lui-même, ne disant pas d'une façon claire, comme les autres sommations, l'heure et le jour où le défendant devra paraître en cour. Ces sommations peuvent être absolument parfaites au point de vue légal, et nous savons que l'ignorance des lois n'est pas une excuse.

Maintenant j'arrive au principal. Etant donné que la population des campagnes est la partie la plus importante du pays, je demande que toutes les causes de dettes futures soient réglées par arbitrage et que celles des deux dernières années soient toutes ouvertes de nouveau.

Je prétends que les fermiers, qui n'ont pas pu jusqu'à présent régler le prix de leur travail et de leurs produits, doivent avoir tous leurs actes faits et doivent être défendus en cour par leurs propres avocats, nommés par leurs associations et que des lois à cet effet soient adoptées de suite.

N. H. Schwarz,

Secrétaire central de l'Union des fermiers du Canada, Ituna, Sask.

CHARLOTTETOWN — Le plébiscite tenu dans l'île du Prince-Edouard donne une majorité de quatre votes contre une faveur de la prohibition.

Faisons justice

Régina, Sask., 27 janvier, 1923.

Nous tenons à la bonne réputation de nos écoles séparées, ainsi qu'à celle de leurs instituteurs, et c'est pour cette raison que nous croyons devoir aller contredire la nouvelle que l'on demandait au "Patriote" de publier, la semaine dernière, au sujet de l'ignorance dont les élèves de l'une des écoles de Régina auraient fait preuve, à un récent examen sur les prières que tout catholique doit savoir: Notre Père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu, Je me confesse à Dieu.

Nous sommes parfaitement au courant des faits et pouvons assurer les lecteurs du "Patriote de l'Ouest," que les élèves de la dite école savent leurs prières et leur catéchisme d'une façon plus que satisfaisante.

L'instituteur en question — un vieux de la vieille dont on ne comprend plus toujours les actes ni les intentions — devait tout de même s'attendre à certaines fautes d'orthographe ou d'expression sur des copies, écrites en anglais, sans aucune préparation immédiate, et uniquement pour satisfaire sa curiosité, par des élèves dont les quatre cinquièmes sont de nationalité russe ou allemande et qui apprennent leurs prières dans leur langue maternelle, ce à quoi ils ont droit.

Le fait que quelques petits Canadiens français — il y en a quatre tout au plus — aient brillé à cet examen n'est peut-être pas aussi flatteur que ça et, sûrement, ne peut être une preuve que l'on enseigne mal les dites prières; au contraire. Il ne faudrait pas voir de preuve, non plus, dans cet autre fait que "des élèves de quinze ans et plus ont fait montre d'ignorance"; s'il en était autrement, à cet âge-là ces "jeunesses" ne seraient plus à la petite école!

Et pour finir, nous sommes heureux de faire savoir qu'il n'y a peut-être pas une seule école au pays où l'on enseigne le catéchisme et les prières avec plus de zèle et de dévouement qu'à l'école en question. Deux prêtres, deux Pères Oblats, s'y dévouent tous les jours de l'année, de 3 h. 30 à 4 h. p.m., secondés dans cette oeuvre importante par quelques religieuses. Bien plus, chaque matin ils conduisent eux-mêmes tous les enfants de l'école à la sainte messe et les y font chanter et prier.

Si notre ancien instituteur a pensé faire du bien à la cause des écoles séparées en publiant ses impressions erronées, il se trompe grandement. Il eût mieux fait de se renseigner exactement sur les circonstances ou bien d'être honnête s'il était au courant. C'eût été mieux dépenser son excès de zèle et par là mieux profiter de sa retraite!

Z. H. Marois, V.G.

Dans le Rhode Island

Un jeune Canadien français de l'Alberta élevé à un poste important

Woonsocket, R. I. — M. Antonio Prince, qui vient d'être nommé secrétaire privé au Congrès du représentant pour le troisième district du Rhode Island, M. Jeremiah E. O'Connell, est le premier Franco-Américain à obtenir un poste analogue. Fils de feu Antonio Prince, avocat, pendant nombre d'années député et ministre à la législature des Territoires du Nord-Ouest, et de Georgette Roy Prince, de Woonsocket, le nouveau secrétaire est né à Edmonton, Alberta, en 1894.

Après des études préliminaires aux écoles paroissiales de sa ville natale, il entra au collège de Ste-Marie de Beauce, P.Q., où il termina son cours commercial en 1910. Il suivit pendant deux ans le cours scientifique du Mont St-Louis et termina sa philosophie au collège Ste-Marie de Montréal. En 1914, M. Prince commença ses études de droit, il fit ensuite pendant deux ans partie du bureau légal de Edwards, Dubuc et Pelton à Edmonton. Peu de temps après, il fut élu secrétaire général de la société St-Jean-Baptiste de l'Alberta. En 1915, M. Prince vint à Woonsocket et en 1916, il travailla comme inspecteur d'obus à la Taft-Peirce, et s'occupa aussi de journalisme. Désireux de faire du service militaire, il s'enrôlait en 1916 dans l'aviation impériale, où il obtenait ses brevets d'officier aviateur. M. Prince s'est toujours occupé activement de politique. Durant la dernière campagne électorale, il fut l'un des plus ardents orateurs franco-américains, et contribua beaucoup au triomphe du parti démocrate. Il entrera en fonction à Washington le 4 mars prochain, et tous ceux qui le connaissent sont unanimes à proclamer hautement le magnifique choix du congressman O'Connell, qui choisit l'un de nos compatriotes, le premier Franco-Américain, comme secrétaire privé. L'honneur de ce choix rejaillit sur le congressman O'Connell et sur la race française.

Les Fermiers-Unis de Québec ne prennent pas part à la lutte électorale

Québec — M. le Dr Sylvio Lafortune, de la Pointe-Gatineau, secrétaire général du mouvement agraire dans Québec, vient de faire la déclaration officielle suivante:

"Les Fermiers-Unis de Québec ne prendront aucune part dans la lutte électorale présente. Notre organisation n'entend pas jouer le rôle de parti politique, quelle que soit la forte pression qui s'exerce en plusieurs endroits. Elle travaillera plutôt à améliorer la situation agricole en groupant ses amis pour l'étude de ses problèmes. Mais elle n'entretient aucun désir de succès politique. Les Fermiers-Unis de Québec sont toujours prêts à coopérer avec le gouvernement et les hommes politiques pour réaliser les ambitions agraires; ils s'efforceront avec eux à former et à éclairer l'opinion sur les problèmes d'ordre économique, social et politique où se trouve engagée la classe agricole, sans perdre de vue, toutefois, l'ordre social général"?

Quelques-unes des résolutions présentées à la Convention de Prince-Albert

(suite de la 1ère page)

13. — Elle est également d'avis que pour encourager les jeunes gens, surtout les garçons, à entrer dans la carrière de l'enseignement et à y rester, le gouvernement devrait mettre en vigueur un système de pensions à être payées, après un certain temps d'enseignement, système basé sur une retenue sur les salaires, et sur une subvention égale du district et du gouvernement.

14. — Cette Convention regrette que les concours régionaux tenus dans les inspectorats donnent une place tout à fait prédominante aux sports et aux travaux manuels et trop peu aux travaux intellectuels, qui semblent cependant être la raison d'exister de l'école.

15. — Cette Convention proteste énergiquement contre l'extension de l'âge scolaire à 15 ans; elle y voit une nouvelle violation des droits du père de famille et un dommage considérable causé aux fermiers; elle insiste pour que le gouvernement demande l'abrogation de cet article de la loi.

16. — Cette Convention est d'avis que la loi des Ecoles devrait être amendée de façon à ce que toute propriété faisant partie d'un district d'école au moment d'une émission de débentures continue à payer les taxes nécessaires pour le remboursement de ces débentures jusqu'à leur complet paiement.

17. — Cette Convention est d'avis que les commissaires d'école, dont la fonction est gratuite, devraient pouvoir soumissionner pour des travaux d'école et jouir de tous les droits des autres contribuables.

18. — Que la Loi des Ecoles soit amendée de façon à permettre à un bureau scolaire d'envoyer un délégué à une convention de Commissaires lorsque ce délégué n'a pas été élu à l'assemblée annuelle et en autant qu'un vote contraire n'aura pas été pris à cette assemblée.

19. — Que la Loi des Ecoles soit amendée de façon à permettre aux Commissions scolaires un don maximum de $25 en faveur d'une oeuvre quelconque se rapportant à l'éducation.

20. — Cette Convention proteste énergiquement contre les résolutions 15, 3, 17, 53 et 68 votées à son assemblée de 1922 à Régina par la Sask. School Trustees' Association. Ces résolutions, votées d'année en année, ne sont destinées qu'à soulever le fanatisme en faveur d'un mouvement politique bien connu.

21. — Cette Convention remercie l'Honorable Ministre de l'Education pour l'esprit de bienveillance qu'il a toujours apporté au règlement des questions à discuter et elle espère que son influence modératrice bienfaisante se fera sentir au Département de l'Education qu'il dirige.

22. — En vue de certaines demandes faites à notre Exécutif, celui-ci désirerait connaître s'il est de l'intention de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens de continuer à tenir ses conventions ou bien si elle préfère se rallier à la "Saskatchewan School Trustees' Association."

Un Acadien premier ministre

L'Honorable P. J. Vienot, ministre des travaux publics depuis 1917, succède à l'Honorable W. E. Foster qui démissionne.

St-Jean, N. B. — A un caucus de ses partisans tenu jeudi, l'hon. W. E. Foster, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a annoncé sa démission et l'hon. P. J. Vienot, ministre des travaux publics, a été choisi comme le nouveau chef du gouvernement.

M. Foster continuera d'être député; sa démission est motivée par l'urgence de ses affaires privées.

M. Foster, qui devint premier ministre le 4 avril 1917, a dirigé le parti libéral à la Législature du Nouveau-Brunswick pendant six sessions. Il avait été choisi chef de l'opposition libérale en 1916 et son parti avait été victorieux l'année suivante.

Premier ministre acadien

M. Veniot, le nouveau premier ministre, est un Acadien. Il est né à Richibucto, comté de Kent, N. B., le 6 octobre 1863 et a fait ses études à l'Académie de Pictou.

M. Veniot a été ministre des travaux publics dans l'administration Foster depuis sa formation en 1917. Précédemment il avait fait partie de l'Assemblée législative de 1894 à 1900. Il a épousé en 1885 Catherine Mélanson, fille de Raphaël Mélanson, de Shédiac, et est le père de six garçons.

Changements ministériels en Nouvelle-Ecosse

Halifax — L'hon. George H. Murray a démissionné comme premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. L'hon. E. H. Armstrong a démissionné en même temps.

M. Armstrong a annoncé que le nouveau gouvernement serait constitué de façon à éviter la nécessité immédiate d'élections partielles, c'est-à-dire que les anciens ministres garderont les mêmes portefeuilles. L'hon. Murray gardera son siège à la Chambre. Il était à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse depuis 27 ans.

L'occupation française de la Ruhr entre dans sa seconde phase

Le gouvernement de Paris prend ses mesures pour triompher de la résistance allemande — Les industriels récalcitrants sont condamnés à l'amende — Isolement complet de la zone occupée.

Paris — Le départ du général Weygand et de M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, pour la région de la Ruhr marque le début de la seconde phase de l'occupation. C'est du moins ce que l'on croit dans les milieux parisiens.

On s'accorde à dire que le général Weygand va être chargé de l'autorité suprême dans toute la zone occupée.

Jusqu'au bout

Le président Millerand a réaffirmé la détermination de la France de mener l'entreprise jusqu'au bout. Il a reçu les délégués de la Ligue des Patriotes et leur a dit:

"La France victorieuse ne demande aux vaincus que de respecter et d'exécuter les traités. Elle est bien décidée et sa tenacité et son calme lui feront surmonter toute résistance."

Condamnés à l'amende

Mayence — Fritz Thyssen et les cinq autres grands industriels de la Ruhr ont été conduits devant un tribunal militaire français pour répondre à l'accusation d'avoir refusé d'obéir aux ordres de la commission de contrôle française.

On a questionné d'abord herr Thyssen. Le prisonnier a admis avoir refusé, le 18 janvier, d'obéir, à Bredeny, à un ordre donné par les autorités d'occupation qui demandaient qu'on leur livrât de la houille.

"Je suis Allemand", dit-il, "et ma conscience me dit de servir mon pays et d'obéir aux ordres de mon gouvernement. Rien ne justifiait l'entrée des troupes dans le bassin de la Ruhr, c'est pourquoi je resterai fidèle à ma patrie."

Les directeurs de mine allemands ont été condamnés à une amende. Il reste à voir s'ils vont payer et quel effet vont avoir ces légères sentences sur la population ouvrière de la Ruhr.

Une manifestation s'est produite devant le palais de justice de Mayence. La cavalerie française a dû intervenir.

L'impression générale est que les Français ont fait preuve de clémence à l'égard des Allemands afin de montrer que la politique du gouvernement français était une politique de douceur.

Grève des cheminots

Dusseldorf — Les grèves sur les chemins de fer se sont propagées avec une grande rapidité depuis le moment où les administrateurs des houillères ont été condamnés à l'amende à Mayence. Dès le 25, le service ferroviaire était suspendu dans la majeure partie de la Ruhr. La France a envoyé 3.750 cheminots dans le district occupé.

L'isolement est complet

Les Français ont étendu considérablement leur contrôle des lignes de chemin de fer. La région de la Ruhr est si complètement occupée que la ville de Dortmund était la seule avenue de communication avec le reste de l'Allemagne lundi dernier.

Une république rhénane

Londres — Il paraît qu'on travaille à établir une république rhénane en territoire occupé. Cette rumeur rappelle à l'esprit qu'un projet de ce genre fut mis en oeuvre et eut quelque succès, dès les premiers jours de l'occupation de la région du Rhin par les troupes alliées, occupation permise par les clauses de l'armistice qui a mis fin à la grande guerre. Cette république aurait ensuite demandé son incorporation à la république de France, d'après les bruits qui couraient dans le temps. Elle aurait donné à la France l'Etat-tampon qu'elle désire tant avoir pour se protéger contre l'Allemagne, et aurait aussi mis à sa disposition les richesses minières du district. On disait dans les milieux bien renseignés que la France était favorable au projet. Les autres pays alliés s'émurent profondément des possibilités que renfermait ce projet. La publication des faits dans les journaux fit crever le ballon et on n'en a guère entendu parler depuis.

Au temps de la révolution allemande, il y avait un puissant parti en Rhénanie, qui désirait rompre entièrement avec Berlin. C'est ce groupe qui s'intéressait à la création d'une nouvelle république.

L'Allemagne se retire du tribunal d'arbitrage

Paris — Le gouvernement a formellement cessé de prendre part aux délibérations du tribunal d'arbitrage franco-allemand, à cause des "présentes circonstances politiques".

Le tribunal d'arbitrage franco-allemand est une cour établie d'après le traité de Versailles pour régler les différends en affaires amenés par la guerre et pour déterminer l'application du traité dans le règlement des réclamations.

L'Allemagne va faire des réclamations

Berlin — Il est déjà évident que l'Allemagne est à préparer une liste de réclamations contre la France, pour l'occupation de la Ruhr, qu'elle opposera aux réclamations françaises et belges relatives aux *régions dévastées.*

Dans les milieux officiels, on n'hésite pas à dire que l'Allemagne *prendra vis-à-vis de la France* la même attitude que celle-ci à son *endroit.*

On s'attend à ce qu'une longue liste de réclamations allemandes soit présentée bientôt aux Alliés.

On ne prévoit pas de disette de charbon dans les régions non occupées, si la Ruhr peut continuer à donner le rendement des dix derniers jours. Il y a d'ailleurs moyen d'obtenir du charbon de l'Angleterre et les autres régions charbonneuses de l'Allemagne peuvent aussi en produire une bonne quantité.

Un crime contre l'humanité

Washington — Le sénateur républicain Borah, de l'Idaho, a déclaré que la politique française n'est que du militarisme barbare et qu'elle constitue un crime contre l'humanité. Le sénateur a aussi critiqué la secrétairerie d'Etat de son silence et de son inactivité et déclare que les Etats-Unis devraient au moins exprimer leur attitude en protestant formellement contre la politique française."

"Voilà une situation" dit le sénateur, "où les *Etats-Unis ne peuvent* honorablement garder le silence. La conduite de la France, à mon avis, n'est pas autorisée par le traité de Versailles. C'est un défi à l'ordre et à la paix du monde. C'est un crime contre l'humanité. Ce qu'elle fait ne lui apportera aucune compensation mais une suprême souffrance, non *seulement aux* Allemands, mais à tous les peuples de l'Europe, et une perte incalculable à sa propre population."

—:*:—

Le conseil de la Société des Nations siège

—:*:—

Paris — La première session du nouveau conseil de la Société des Nations a commencé à Paris jeudi. On y voit plusieurs figures nouvelles, entre autres celles de Hjalmar Branting, de Suède; de Senor Blanco, de l'Uruguay, récemment élus; de l'ex-président du conseil Salandra, d'Italie, qui succède au marquis Impériali, et de M. Adatchi, qui remplace le vicomte Ishii, lequel se trouve actuellement au Japon. M. René Viviani remplace M. Léon Bourgeois.

La Grande-Bretagne, la Belgique, l'Espagne, le Brésil et la Chine ont les mêmes représentants qu'à la dernière réunion du conseil, à savoir le comte de Balfour, M. Paul Hymans, le comte Quinones de Léon, senor de Gama et M. Tang Tsai Fou, ministre de la Chine à Rome.

—o—

BERLIN — L'étage supérieur de l'édifice où sont situés les bureaux du journal "Tageblatt" s'est effondré. On rapporte que vingts personnes ont été tuées et que plusieurs autres ont été grièvement blessées. Les salles de rédaction et de composition sont beaucoup endomagées.

* * * * * * * * * * * * * * *

LES ELECTIONS DANS QUEBEC

Montréal — La nomination pour les élections provinciales a eu lieu lundi. Quatre partisans du gouvernement Taschereau ont été élus par acclamation. Ce sont: l'hon. J. Francoeur, président de la Chambre, Lotbinière; l'hon. J. E. Caron, ministre de l'agriculture, Iles de la Madeleine; Louis Létourneau, Québec est; A. Leclerc, Québec comté.

Les 81 sièges qui restent sont disputés par 81 candidats libéraux officiels. Les libéraux indépendants ont 12 candidats, les conservateurs ou oppositionnistes 30, les indépendants et les ouvriers 7.

A la suite des élections générales en 1919, la position des partis était la suivante:

Sièges, 81: libéraux, 74; conservateurs, 5; ouvriers, 2.

Les fermiers n'ont pas de candidats officiels.

* * * * * * * * * * * * * * *

Bourassa contre le ministre Taschereau

Montréal — Le "Devoir" a commencé la publication d'une série d'articles de M. Henri Bourassa sur la situation politique provinciale. "La part faite large aux exagérations de la polémique des partis, aux violences de la passion électorale, reste-t-il aux esprits raisonnables, sans parti pris, des motifs suffisants pour justifier la condamnation du ministère ou, tout au moins un suffrage d'encouragement à l'opposition?" se demande le directeur du "Devoir", et il déclare: "A la question ainsi posée, nous croyons qu'il faut répondre: oui, sans hésiter, et qu'à moins d'objection grave contre la personne ou les principes de tel ou tel candidat d'opposition, les honnêtes gens, qui veulent avant tout le bien de la province, doivent voter contre le ministère."

—:*:—

Les fermiers ne veulent plus de Binette

Ottawa — Les directeurs de la succursale des *fermiers unis* du comté de Prescott ont vigoureusement protesté contre la décision de M. Joseph Binette, élu récemment député, de passer avec les libéraux. Ils ont adopté une résolution par laquelle ils déclarent ne pas reconnaître M. Binette comme leur député et n'avoir pris aucune part à sa décision. Ils somment M. Binette de remettre son mandat aux électeurs en toute justice pour lui même et pour le comté de Prescott.

—:*:—

Un vol dans une banque en plein jour

Moose Jaw — A l'heure du dîner, deux hommes se sont introduits dans la Banque de la Nouvelle-Ecosse revolver au poing, ont ligotté le caissier, l'ont enfermé dans le coffre-fort et se sont emparés de la somme de $5.000 qui se trouvait dans la caisse. Le petit messager, qui se trouvait alors à l'arrière de la banque en train de prendre son dîner, a été témoin de toute l'affaire. Il a délivré le caissier et l'alarme a été aussitôt donnée, mais la police n'a pu trouver aucune trace des voleurs.

—:*:—

La semaine du blé en France

Paris — On a organisé la "semaine nationale du blé". Le but de cette campagne était d'accroître la culture du blé et d'obtenir des prix satisfaisants pour les producteurs de blé, étant donné que tout le pain se fabrique en France avec de la farine de blé.

Des conférences ont été données, au cours de la semaine, sur la valeur des différents blés au point de vue de la fabrication du pain et sur une panifaction plus scientifique, afin que la France, avec l'aide de l'Afrique septentrionale, se suffise à elle-même.

—:*:—

L'assassin de 116 personnes

C'est en Russie, en plein paradis des Soviets, qu'il faut aller pour voir des criminels de droit commun, profitant du désarroi général, se réunir en bandes, attaquer les fermes, les magasins, mettre au pillage ce qu'ils trouvent et massacrer ceux qu'ils ont dépouillés.

On juge en ce moment à Moscou une de ces bandes et c'est dans un journal bolcheviste, les *Isvestia,* que nous suivons au jour le jour les débats du procès. Le chef de la bande, nommé Kotoff, reconnait cyniquement avoir assassiné pour sa part 116 personnes: 115 ou 117, il n'a pas compté, allant du vieillard à l'enfant de neuf ans.

Les accusés sont au nombre de 14, dont 6 femmes. Deux ne comparaissent pas: l'un, parce qu'on n'a pu le prendre; l'autre, parce qu'il avait été tué par ses camarades pour une raison que Kotoff n'a pas donnée.

Kotoff est un individu de 37 ans, de taille moyenne et d'une figure terriblement impassible. Il reconnait tous les faits dont on l'accuse. Il entrait avec quelques complices dans une maison isolée, commandait: Haut les mains! La bande ligotait les gens de la maison et mettait la main sur les objets qu'elle pouvait prendre avec elle. Avant de partir après avoir bu et mangé ce qui se trouvait dans la maison, on achevait à coups de hache les malheureuses victimes, à demi-mortes de peur.

— Vous emportiez des haches avec vous? demande le juge.

— C'était inutile, on en trouve dans toutes les maisons.

La bande tua ainsi des familles entières à Koursk et dans les régions les plus diverses.

Elle avait des recéleurs à Moscou et finit par se faire arrêter presque en entier.

Kotoff, n'ayant plus rien à perdre, donne tous les détails qu'on lui demande. Sa compagne, Vinokourova, femme de 20 ans, prétend ne rien comprendre et ne rien savoir. Un troisième complice, Serge, qui a aidé Kotoff à tuer 16 personnes, affirme avoir agi en état d'ébriété.

Le procès se poursuit sans réagir, comme on pourrait le croire, sur la sensibilité du peuple, à qui les massacres politiques des Soviets en ont fait voir d'autres. 116 victimes? Lénine et Trotsky, Djujinsky en ont bien davantage sur la conscience.

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DU "PATRIOTE"

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

TITANIC, Sask.

Dimanche, le 21 janvier, les jeunes gens du Cercle St-Jean Baptiste de Carlton nous ont donné une belle séance théâtrale et musicale. Bien qu'ayant déjà donné à maintes reprises des preuves d'un réel talent, on peut dire que cette fois, ils se sont vraiment surpassés. Les différents numéros du programme ont été rendus avec un entrain, un brio remarquables.

La Comédie : "Les Escapades de Frise-Poulet", qui était le morceau de résistance de la soirée, a soulevé dans la salle une gaieté, un rire inextinguibles. Les reparties drôlatiques et inattendues de Frise-Poulet, père et fils, resteront longtemps dans le souvenir des spectateurs.

La dispute des deux marchandes de coco et de pains d'épices a également bien amusé l'auditoire, ainsi que les différentes chansons et monologues. On peut donc dire que cette soirée a été pour nos acteurs un franc succès; succès d'ailleurs bien mérité quand on sait tous les efforts, les dérangements qu'une telle représentation nécessite à ces jeunes gens et jeunes filles: le froid, la distance, rien ne les rebute.

Nous aurions été très heureux d'avoir notre nouveau curé pour présider notre soirée; malheureusement une indisposition l'a empêché de venir; nous formons des voeux pour son prompt rétablissement.

Fidèles à leurs habitudes, les membres du cercle de Duck Lake étaient venus nombreux; nous les en remercions de tout coeur, car ils contribuent beaucoup par leur encouragement au succès de nos soirées. Je voudrais donner les noms de ces personnes dévouées et vraiment patriotes, mais je crains, ma mémoire me faisant défaut, d'en oublier quelques-uns.

Plusieurs instituteurs et institutrices assistaient également à cette soirée française: M. Turcotte, notre ancien instituteur, qui toutes les fois qu'il peut, s'échappe de Saskatoon pour venir passer un jour ou deux avec ses bons amis de Carlton. A la fin de la séance, M. Turcotte, au nom de l'assemblée, félicita les acteurs pour le beau succès qu'ils avaient remporté.

Mlle Rita Saucier, notre jeune maîtresse d'école, dont le dévouement à l'éducation de nos enfants et à la cause française est à toute épreuve.

Mlle Aurore Babineau, de l'Ecole de Batoche, M. et Mme Lucien Demers, de l'Ecole Argonne, Mlle Marie Robin, de l'Ecole Carlton Siding, qui nous a si bien rendu, costumée en bretonne, la chanson de Botrel: "La Réponse de la Grand'mère."

Je profite également de l'occasion pour adresser à Mlle Marie Robin, mes sincères félicitations pour le succès qu'elle a remporté avec son arbre de Noël, et pour l'oeuvre vraiment patriotique qu'elle accomplit à Carlton Siding en nous donnant un programme bilingue, bien que la grande majorité de ses élèves soit de langue anglaise ou autre, et surtout en enseignant tous les jours le catéchisme et le français dans son école.

A Carlton, comme à Titanic, et au Lac Cheval, nous sommes sûrs que nos enfants sont entre de bonnes mains, et cela, grâce à la vigilance de nos commissaires d'école.

Après la séances un lunch fut servi par les dames et demoiselles du Cercle et on se souhaita "au revoir".

Programme de la soirée

1er — Coco et pain d'épices, saynète.

Personnages

Marchande de coco, Marie Fiolleau.
Marchande de pain d'épices, Elise Fiolleau.
Clientes, Germaines Bonthoux, Maximilière Robin. rimillième Robin.

2o — Le petit ballon rouge, chanson, Suzanne Rio.

3o — Les Escapades de Frise-Poulet, comédie en 3 actes.

Personnages

Frise-Poulet, père, B. Rio.
Frise-Poulet, fils, Ph. Mercereau.
Un voisin, Aimé Mercereau.
Pâtissier, Alphonse Bonthoux.
Garçon de restaurant, Arsène Mercereau.
Un marchand, P. Kuppenbender.
Gamins de Paris: Alphonse Mercereau, Louis Bonthoux, Clément Fiolleau, Arsène Fiolleau.

4o — Le dernier Noël Alsacien, chanson, Germaine Bonthoux.
5o — IIème acte de Frise Poulet.
6o — Les larmes du Kaiser, récit, Arsène Mercereau.
7o — IIIème acte de Frise-Poulet.
8o — La lettre du Gabier, chanson, B. Rio.
9o — La réponse de la Grand'mère, Marie Robin.
O Canada

ST-HIPPOLYTE, Sask.

La dernière correspondance de St-Hippolyte au *Patriote* donnait, entre autres choses, un compte rendu de notre soirée des écoles, et ne ménageait pas ses éloges aux jeunes artistes masculins et féminins qui ont hâte d'être grands pour faire croire, avec Darwin, au perfectionnement indéfini de l'humanité. Ces chers petits méritaient tous les compliments qui leur furent adressés. Mais qu'ils ne se fassent pas d'illusion, ils auront quelque mérite s'ils nous font oublier nos grands, nos vrais artistes d'aujourd'hui. Il y en avait que nous connaissions bien, il y en avait que nous connaissions mal et il y en avait que nous ne connaissions pas du tout. Les uns et les autres se sont montrés, dans une soirée qui avait lieu dernièrement en notre salle paroissiale.

La représentation se composait de deux comédies.

La 1ère, "Un dîner interrompu", a été jouée par MM. Charles Vermette, Adrien Vermette, Elie Vermette, Eugène Perron et Roméo Perron.

La 2ème, "A qui le neveu?", comédie en deux actes, a été jouée par MM. l'avocat Brunelle, Louis de Montarnal, Henri Vicario, Henri Blaquière, Marius de Montarnal, Avila Brunelle et Klein fils.

Il y avait peut-être des souffleurs et eux aussi ont contribué au succès de la représentation; mais ceux-là, on ne doit pas les nommer. Il y a dans notre monde des injustices de convention comme cela.

Je ne veux pas en commettre, d'injustices, et par suite je ne veux pas donner une apréciation de détail sur les rôles et les acteurs. Il y a, dans toute pièces de théâtre, des rôles très ingrats et difficiles à rendre; il y en a d'autres qui sont facilement *populaires*. Juger de la difficulté du rôle et du mérite de l'acteur exige une compétence que je n'ai pas. Mais il y a une chose que j'ai observée avec la plupart des spectateurs sans doute, c'est que les rôles avaient été parfaitement bien distribués. Et voilà, je pense, la raison principale du beau succès de la représentation. Chacun a joué son rôle avec beaucoup de naturel et vive le naturel chez un acteur!

On m'en voudrait cependant, je le crains, de ne pas faire ici mention spéciale de deux acteurs qui, par moment, nous rendaient malades à force de nous faire rire. C'est M. H. Vicario dans son rôle de Sosthène et M. l'avocat Brunelle comme Cyprien Moulabrique. C'était un vrai régal d'entendre le rire sonore des enfants durant la première scène de Cyprien et son quiproquo avec Ballochard. M. Louis de Montarnal fut ce qu'il y a de plus naturel et de plus comique. Quant à Sosthène, il est, il fut et il restera toujours le clou de l'affaire tant que M. Vicario s'en mêlera. Il semble qu'on voit le malin plaisir que prend un Parisien spirituel à faire rire aux dépens du légendaire provincial. Sa première sortie de la scène où il s'arrange pour être effroyablement mêlé et embarrassé avec son chapeau, son parapluie et son sac à main, ne s'oublie pas. C'est assez d'y penser pour avoir le sourire durant des semaines de temps.

Cette soirée fut un vrai régal et fit plus que compenser la morsure du grand froid qu'il faisait, pour tous ceux qui y assistèrent. Ces bons moments de récréation saine et joyeuse en font oublier de pires. Nous les devons à ces Messieurs qui se donnent la peine de nous les procurer. Qu'ils veuillent bien, en retour, croire que nous apprécions cela et que nous les en remercions de tout coeur.

ARBORFIELD, Sask.

Le 21 janvier, dans la soirée, avait lieu dans la salle paroissiale une réunion des paroissiens dans le triple but de procéder à la réorganisation du cercle local de l'A. C. F. C. de nommer des délégués qui se rendraient à Prince-Albert lors de la visite de Sir Henry Thornton, et de prendre part à une partie de whist au profit de l'église.

On procéda d'abord à la nomination des délégués, après quelques remarques de M. le curé Carpentier et de M. Wilfrid Lassier et Raymond Courteau à ce sujet. On nomma ces deux derniers ainsi que MM. Auguste Hudon et Albert Marchildon.

M. le curé Carpentier donna ensuite des explications sur le but et les avantages de l'A. C. F. C. et invita tous ceux qui le pourraient à venir donner leurs noms pour être membres. Une vingtaine de personnes donnèrent leurs noms et payèrent leurs cotisations pour 1923. Comme plusieurs de nos concitoyens n'avaient pu assister à la réunion, on décida d'organiser une nouvelle soirée prochainement. On y fera un nouvel appel et ensuite on procédera à l'élection des officiers pour l'année courante.

Nos quatre concitoyens nommés pour se rendre à Prince-Albert afin de rencontrer les autorités du C. N. R, sont revenus très satisfaits de l'accueil qu'on a fait à leurs demandes, de la part de tous ceux qu'ils avaient mission de rencontrer. Le but de leurs démarches était de montrer à la Commission du C. N. R. la nécessité de construire une extension de 25 milles de Ridgedale en venant vers nos districts. Cette extension ferait en sorte que la ligne traverserait tout notre canton et nous donnerait des facilités de communication avantageuses pour tous. La délégation fut reçue à Prince-Albert par les officiers de la Chambre de Commerce. Ces derniers se montrèrent tout à fait favorables aux demandes des délégués.

Au déjeuner qui fut offert au président de la Commission, à l'Hôtel Empress, le Lt.-Col. Lindsay, président de la Chambre de Commerce, en des paroles bien senties, expliqua le but de la visite de nos délégués et fit voir les avantages que pourraient recevoir la Compagnie et nos gens de l'extension projetée.

Dans sa réponse, Sir Henry dit qu'une enquête approfondie serait faite des conditions actuelles dans le district et assura les délégués qu'il était très favorable aux demandes des habitants d'un district qui avait besoin de meilleures facilités de communication.

Somme toute, nous espérons fermement que dans un avenir très rapproché notre district comptera une station de chemin de fer dans ses limites.



MONTMARTRE, Sask.

Baptêmes — Mariette-Rolande-Cécile, fille de M. et Mme Oscar Vertefeuille. Parrain et marraine, M. et Mme Simon Vertefeuille.

— Rudolph Sunham, fils de M. et Mme Ludovig Sunham. Parrain, Rudolph Sanham; marraine, Margaret Keen.

Décès — Le 26 décembre, Francis-Antoine McGillivrey, à l'âge de trois mois et demi, fils de Mme A. McGillivrey et de feu Alex. McGillivrey.

— M. Philippe Perron est revenu avec sa famille d'un voyage dans l'Est.

— M. et Mme C. Caron sont revenus de Winnipeg.

— M. A. Lecamp est parti pour aller résider à Winnipeg.

A. C. F. C. — L'élection des officiers de l'A. C. F. C. a eu lieu le 28 janvier, et a donné les résultats suivants:

Président honoraire, M. l'abbé A. Terriault; président, L. Ph. Côté; vice-président, Willie O'Shaughnessy; secrétaire-trésorier, Paul Bilodeau; conseillers, Chs. Ecarnot, Nap Nadeau, Dr E. Lavoie, Art. Corriveau, Chs. Lévesque; Mmes Nap. Nadeau, Ernest O'Shaughnessy, H. Pépin; Melles Maximilienne Compal, Anna Ecarnot.

Cette élection fut suivie d'une partie de cartes et d'un goûter, qui fut un succès. Les personnes ci-haut nommées sont priées de se réunir au soubassement de l'église dimanche le 4 février, pour considérer l'envoi de représentants de Montmartre à la convention de Prince-Albert.

BIGGAR, Sask.

M. le curé Burrell-Blanchard partait d'ici, samedi le 20 pour Cochery où il chantait la grand'messe dimanche. L'église était bondée comme aux jours de fête. Honneur à cette mission qui montre tant de foi catholique et de patriotisme français. Après la messe eut lieu l'élection des syndics d'église. Furent élus à la grande majorité: MM. Goodwin, Louis de Bussac et Gratton. L'état financier de la mission fut expliqué en détail par le secrétaire, M. Ernest L'Hoir. Tous ont exprimé leur satisfaction du compte rendu budgétaire. Avant de clore la séance, M. Louis de Moissac, avec la délicatesse que nous lui connaissons, exprima au nom de la paroisse des condoléances à M. le curé à l'occasion de la mort de sa mère.

Lundi, M. le curé a visité quelques familles de la mission.

Naissances — M. et Mme J. O'Brien, un fils.

— M. et Mme W. Keepe, une fille.

Décès — Lundi dernier à Kindley, Dieu appelait à lui, Marie-Thérèse, enfant de M. et Mme H. Tétrault. Nos condoléances à la famille.

— Des nouvelles sont arrivées de notre ancien curé, M. l'abbé Drapeau, en repos à New York. D'ici à deux mois il sera de retour.

— Le 2 février, M. le curé partira pour Loverna et ne reviendra que le 6 février.

— Le 24 courant Unity battait Biggar dans une belle joute de gouret, ici même, avec le résultat de 4 à 2. La semaine dernière c'était le tour de Kindly à battre Biggar encore. Vraiment notre équipe locale n'est pas des plus fortunées.

— La grande question ici c'est d'y avoir les soeurs dans un avenir prochain. Il nous faudrait un hôpital et une école, tenue par les religieuses.

DUCK LAKE, Sask.

Duck Lake, 27 janvier 1923.

Le "Patriote de l'Ouest."
Prince-Albert.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne puis passer sous silence les quelques remarques de votre correspondant de Duck Lake dans votre journal du 24 janvier au sujet des élections municipales, dont voici l'entrefilet: "Tous nous regrettons que notre ami M. E. Grezaud soit momentanément éliminé du conseil, cela par une fausse manoeuvre d'amis maladroits."

Ce sont plutôt les prétendus amis de M. Grezaud qui sont coupables de l'avoir influencé pour retirer sa candidature pour la mairie et laisser le champ libre à M. Courchêne. Je n'en dis pas davantage.

Un témoin.

VONDA, Sask.

Huit arrestations ont eu lieu récemment qui ont causé un émoi considérable dans le district. On a mis la main sur les auteurs d'une série de vols commis depuis quelques mois dans la région. Les individus arrêtés sont: Léo, Maurice, Pierre et Jean Bussière, Alex Deziel W. Chaput, Donatien Normandin, de Vonda, et Jules Deschamps, de Quill Lake.

C'est la découverte d'un portrait de Sir Wilfrid Laurier dans la maison de la famille Bussière qui a mis la police sur les traces des voleurs. Ce portrait appartenait à un bon libéral du district de Vonda, Charles McGregor, qui y attachait beaucoup de prix. Il avait été enlevé de chez lui par des cambrioleurs qui avaient pillé sa maison au cours de l'été. En faisant des recherches sur la ferme Bussière, la police a découvert sous un tas de paille quantité d'autres objets volés.

D'après les aveux mêmes des coupables, ce sont eux qui ont opéré les nombreux vols commis depuis un an dans les districts de Vonda, Spalding, Howell et Humbolt.

On apprend que la police de Montréal vient d'arrêter dans cette ville Antoine Manjeau, qui semble avoir participé au cambriolage de la pharmacie du Dr Lavoie à Howell. Il va être ramené à Vonda pour y subir son procès.

Noces d'or

Le mardi 9 janvier, M. et Mme Louis Dorais, de St-Antoine-sur-Richelieu, avaient le bonheur de fêter le cinquantième anniversaire de leur mariage. A cette occasion il y eut messe en l'église paroissiale et grande réunion de parents chez les jubilaires.

C'est le 24 septembre 1872 que M L. Dorais, fils de Pierre Dorais et de Catherine Damour, unissait sa destinée à Mlle Arthémise Gravel, fille de M. Louis Gravel et de Emélie Gladu, de St-Antoine, et c'est dans l'église paroissiale de ce village que leur union fut bénite. Plusieurs enfants naquirent de leur mariage, dont trois filles et quatre garçons. Ce sont: Marie Louise, Mme Jos. Grégoire, de St-Antoine; Mlle Alice, aussi de St-Antoine, et Adrienne, Mme P. Groulx, de Meyronne, Sask.; M. Jean-Baptiste Dorais de Marcelin, Sask.; Alphonse et Emile, de Gravelbourg, Sask. et Mastaï Dorais, de St-Antoine.

Un empêchement survenu au dernier moment a empêché Mme P. Groulx d'assister aux fêtes. Les jubilaires comptent 21 petits-enfants. M. Louis Dorais est âgé de 77 ans. Il a trois frères: M. Narcisse Dorais de Montréal; M. Joseph Dorais, de Ramsayville, Ont. Mme Louis Dorais, qui est âgée de 72 ans, n'a qu'une soeur, Mme Dr A. Gadbois, et qu'un frère, M. Georges Gravel, de Montréal.

A l'occasion de cette fête, les heureux jubilaires ont reçu de nombreux et riches cadeaux. Une fête toute amicale leur fut faite dès samedi 6 janvier par certains des meilleurs amis qui vinrent leur présenter, avec leurs voeux, une bourse bien garnie.

On enseigne aux Français à boire du vin

Paris — M. Henri Chéron, ministre de l'agriculture, a entrepris à enseigner au peuple de France à boire du vin au lieu de liqueurs de haut pourcentage alcoolique. Le ministre a publié une circulaire pour encourager les gens à boire un verre de bon vin français, disant que les expériences faites au laboratoire du gouvernement prouvent que le vin contient des vitamines nécessaires à la santé, et que non seulement il n'engendre pas l'alcoolisme, mais qu'il a été établi que ce fléau prédomine quand on n'use qu'une trop faible quantité de vin.

M. Chéron encourage les gens à boire du vin particulièrement parce que la récolte en a été cette année le double de celle de l'an dernier et aussi parce que le cru est bon.

Le français aux Etats-Unis

Avant la guerre le nombre des petits Américains qui, dans les écoles de New-York, apprenaient l'allemand, variait entre 30,000 et 40,000. Depuis la guerre, le nombre a considérablement décru et la dernière statistique montre qu'en 1922 il y avait dans les écoles publiques de la métropole américaine 30,532 enfants apprenant l'espagnol, 25,011 enfants apprenant le français, et il n'y en avait que 3,638 s'adonnant aux joies de l'étude de l'allemand. La progression des étudiants de français est particulièrement intéressante: elle a presque décuplé. C'est un petit bénéfice de la victoire...

La joie du canon

La grande-duchesse de Luxembourg va être mère. Lorsque l'événement se produira, la population luxembourgeoise l'apprendra par une salve de coups de canon. Mais comme le grand-duché ne possède pas un seul de ces tubes encombrants qui font du bruit et parfois du mal, on a fait appel à la France. La place de Metz a prêté un 75, qui sera chargé d'annoncer l'heureux événement. Puissent tous les canons de France n'être occupés qu'à cette besogne... et n'y pas suffire!

Comment les Anglais exploitent la Palestine

L'esprit de sage administration qu'ils tentent d'inculquer aux services de l'Etat est poussé si loin sur la terre d'élection d'Israël qu'on y vend officiellement des bouteilles d'eau du Jourdain, des coquillages du lac de Galilée, de la terre du mont des Oliviers et des fleurs séchées des collines de Judée. Le tout est envoyé franc de port pour 100 sous — pardon, 5 shillings — dans une boîte en bois blanc, avec supplément de 2 shillings si la boîte est en olivier.

Une circulaire adressée à tous les clergymen d'Angleterre leur demande de pousser à la demande et fait valoir que les souvenirs sont vendus officiellement et garantis authentiques sous le sceau du haut commissaire. L'idée de vendre ces articles émanerait de Son Excellence elle-même. On ne reprochera pas à la Grande-Bretagne de ne pas exploiter à fond les pays dont on lui a confié le mandat.

Encyclique de S. S. Pie XI

(suite)

Les remèdes

Nous venons de voir brièvement, Vénérables Frères, les causes des maux qui étreignent la société. Voyons maintenant, d'après la nature de ces maux, les remèdes qui peuvent la guérir.

La paix chrétienne produira la justice et la charité

Avant tout, ce sont les coeurs humains qu'il faut pacifier, car elle ne servirait pas à grand'chose, cette apparence extérieure de paix qui régit et règle les rapports des hommes entre eux, comme par une sorte de politesse: la paix qu'il faut, c'est celle qui pénétrera et tranquillisera les coeurs, qui les inclinera et les disposera à une bienveillance fraternelle réciproque. Pour cela, il n'y a que la paix du Christ: **Que la paix du Christ apporte donc sa joie à vos coeurs (Col. III, 15).** Il ne peut pas y avoir d'autre paix que celle **qu'il donne lui-même aux siens (Joan. XIV, 27)**, lui qui, étant Dieu, pénètre de son regard **jusqu'aux moelles et règne dans les coeurs (I Reg. XVI, 7).**

Le Seigneur Jésus a bien pu appeler cette paix la sienne, puisque le premier il a déclaré aux hommes: **Vous êtes tous frères (Math. XXVIII, 8)** et il a promulgué la loi universelle de la charité et du support mutuel, qu'il a comme scellée de son sang: **C'est mon précepte que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés (Joan. XV, 12). — Portez les fardeaux les uns des autres et ainsi vous accomplirez la loi du Christ (Galat. VI, 2).**

De là suit évidemment que la vraie paix du Christ ne peut pas dévier de la règle de la justice, d'abord parce que c'est Dieu qui **juge la justice (Psalm. IX, 5)**, ensuite parce que **la paix est oeuvre de justice (Is. xxxii, 17).**

Mais cette même justice ne peut pas subsister dans sa dureté et sa rigidité de fer, elle doit être tempérée par une proportion égale de charité, cette vertu qui est faite pour apaiser les coeurs. Voilà la paix que le Christ a procurée au genre humain; et mieux, comme le dit si vigoureusement saint Paul, **il est lui-même notre paix**, en satisfaisant dans sa chair sur la croix la divine justice, il a tué **en lui les inimitiés... faisant la paix (Eph. II, 14 et suiv.)**: il a réconcilié tout et tous à Dieu en lui-même. Et dans cette rédemption, saint Paul ne considère pas et ne proclame pas tant l'oeuvre de justice, quoique c'en soit une, que l'oeuvre divine de réconciliation et de charité: **Dieu dans le Christ se réconciliait le monde (II Co. V. 19); Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique (Joan. III, 16).** A ce propos le Docteur angélique écrit admirablement, comme toujours, que la paix authentique et véritable relève plutôt de la charité que de la justice: la justice a pour comme son effet particulier, la paix. **Summa, IIa IIae, ques. 29, art. 3, ad III).**

A cette paix du Christ, fille de la charité, qui s'établit au fond du coeur, s'applique à bon Droit ce que saint Paul dit du règne de Dieu, qui précisément maîtrise les coeurs par la charité: **le règne de Dieu n'est pas nourriture et boisson (Rom. XIV, 17)**, c'est-à-dire que la paix du Christ n'est pas alimentée par les biens périssables, mais pas des biens spirituels et éternels dont le Christ lui-même a révélé et n'a cessé de prêcher l'excellence et la supériorité. Ainsi, disait-il: **Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il perd son âme, et que donnera un homme pour racheter son âme (Matt. XVI, 26)?** Et lorsqu'il enseignait quelle doit être la force d'âme et la constance d'un chrétien: **Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans la géhenne (Matth. X, 28; Luc. XII, 14).**

Ce n'est pas qu'il faille renoncer aux biens de cette vie si l'on veut jouir de cette paix; ces biens affluerent, au contraire avec elle par la promesse même du Christ: **Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît (Matth. VI 33; Luc. XII, 31).**

Mais il est aussi dit: **La paix de Dieu dépasse toute appréciation (Philip. IV, 7)** et c'est pour cela, en vérité, qu'elle commande aux cupidités aveugles, qu'elle écarte les dissensions et les discordes, fruits nécessaires du désir de posséder.

Après avoir refréné par la vertu la cupidité et remis en honneur comme il convient les biens spirituels, on obtiendra facilement ce résultat: la paix chrétienne assurera l'intégrité des moeurs; elle exaltera la dignité de la personne humaine, que depuis la rédemption sanglante du Christ, l'adoption du Père céleste et l'union de fraternité avec ce même Christ ont consacrée, que les prières et les sacrements ont élevée à la participation de la grâce et de la nature divine, au point que l'homme, pour récompense d'une vie juste, jouira éternellement de la possession de la gloire divine.

Nous avons démontré plus haut que la cause principale des troubles actuels c'est qu'on a perdu le respect du droit et la crainte de l'autorité, et cela depuis qu'on a refusé de voir en Dieu créateur et maître la source de ce droit et de cette autorité.

La paix chrétienne sauvegardera l'ordre

A ce mal aussi remédiera la paix chrétienne, puisqu'elle est la paix divine et que par là même elle fait sauvegarder l'ordre, la loi et le pouvoir. Ecoutez l'Ecriture: **Conservez la discipline dans la paix (Eccl. XLI, 17) — Paix abondante à ceux qui aiment votre loi, Seigneur (Ps. CXVIII, 165) — Celui qui respecte le commandement vivra dans la paix (Prov. XIII, 13).** Le Seigneur Jésus n'a pas seulement édicté: **Rendez à César ce qui est à César (Matth. XXII, 2)**, il a encore professé qu'il respectait en Pilate lui-même la puissance qui **lui avait été donnée d'en haut (Joan. XIX, 11)**, de même qu'il avait ordonné à ses disciples de révérer les **scribes et les pharisiens qui sont assis sur la chaire de Moïse (Matth. XXIII, 2).** Remarquable est l'autorité qu'il a donnée aux parents dans la société domestique, se soumettant pour l'exemple à Marie et à Joseph: c'est encore lui qui promulgnait par ses apôtres cette loi **que tout homme soit soumis aux souveraines puissances, car le pouvoir ne vient pas d'ailleurs que de Dieu (Rom. XIII, 1).**

Si l'on veut le remarquer aussi, tous les conseils et les *préceptes du Christ* au sujet de la dignité de la personne humaine, de l'innocence des moeurs, de l'obéissance, de l'organisation divine de la société, au sujet du sacrement de *mariage* et de la *sainteté* des familles chrétiennes et les autres enseignements qu'il a apportés du ciel en terre, il les a confiés à son Eglise seule avec la promesse solennelle d'un *secours et d'une assistance perpétuels*; c'est à elle qu'il a commandé de les annoncer infatigablement jusqu'à la fin des siècles à toutes les nations en maîtresse infaillible; on comprendra dès lors quel remède puissant l'Eglise catholique peut et doit apporter pour la pacification du monde.

Puisqu'elle a été établie en effet par Dieu comme l'unique interprète et gardienne de ces vérités et de ces commandements, c'est en elle que subsiste uniquement une puissance toute spéciale et inépuisable; à elle d'extirper de la vie publique, de la société familiale et de la société civile le chancre du matérialisme qui a déjà fait tant de ravages, de répandre dans ces milieux la doctrine chrétienne de l'esprit ou de l'immortalité de l'âme humaine très supérieure aux doctrines des philosophes; à elle d'unir les classes des citoyens et le peuple entier **dans un sentiment de haute bienveillance et comme dans une fraternité (S. Aug. De moribus Ecclesiae... I. 30)** et d'élever la dignité humaine de l'individu par une sainte exigence jusqu'à Dieu même; à elle, enfin, de corriger les moeurs publiques et privées, de les maintenir sous ses lois, de tout soumettre pleinement à Dieu qui "voit les coeurs" pour que ses enseignements et ses lois transforment tout. Ainsi, seront animés du sentiment divin du devoir tous les hommes, particuliers ou chefs de peuple, et les institutions publiques de la société civile elles-mêmes: **le Christ sera tout en tous. (Col. III, 11.)**

Comme il appartient à l'Eglise seule, de par la vérité qu'elle possède et par la volonté du Maître, de former les esprits, elle seule peut non seulement procurer actuellement la vraie paix du Christ, mais l'affermir pour l'avenir et conjurer les nouveaux périls de guerre dont nous avons reconnu la menace. Seule, en effet, par mandat et ordre divin, l'Eglise enseigne aux hommes à conformer à la loi éternelle de Dieu tous leurs actes publics aussi bien que particuliers, personnels aussi bien qu'officiels. Et les devoirs qui intéressent le salut de tous sont évidemment d'une importance beaucoup plus grande.

Lorsque les cités et les républiques auront tenu à suivre les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ dans leurs affaires intérieures ou étrangères, alors enfin elles auront dans leur sein la vraie paix; la confiance règlera leurs relations mutuelles; les *difficultés, s'il en* survient, seront réglées pacifiquement.

Dans cet ordre d'idées, tout ce qui a été tenté jusqu'ici n'a eu que peu ou point d'effet, surtout en ce qui regarde les conflits les plus graves des peuples.

Impuissances des institutions humaines

Il n'y a pas, en effet, d'institution humaine qui puisse imposer à toutes les nations un Code de lois communes, acceptable à notre époque; comme en eut, au moyen âge, cette vraie Société des nations *que fut la communauté* des peuples chrétiens. Sans doute, à cette époque même, le droit était souvent violé pratiquement, mais son autorité gardait la force de son fondement divin, règle sûre selon laquelle les nations étaient jugées.

Qu'on se tourne vers l'Eglise du Christ

Mais il y a une institution divine capable de sauvegarder la sainteté du droit des gens, une institution intéressée dans tous les peuples et les dominant tous, douée de la plus grande autorité, respectable par la plénitude de son magistère, l'Eglise du Christ: elle seule paraît désignée pour remplir cette charge, et par le mandat divin et par sa nature même et sa constitution, et enfin par la majesté d'une vie tant de fois séculaire que les orages des guerres, loin de l'abattre, ont plutôt merveilleusement fortifiée.

Il s'ensuit donc que la paix digne de ce nom, c'est-à-dire la désirable paix du Christ, n'existera jamais si les doctrines, les préceptes et les exemples du Christ ne sont gardés par tous, dans la vie publique et la vie privée, et si l'Eglise, dans une société ainsi ordonnée, n'exerce enfin sa divine fonction, protégeant tous les droits de Dieu sur les individus et les peuples.

C'est en cela que consiste ce que Nous appelons d'un mot **le règne du Christ.**

Le règne du Christ

Jésus-Christ règne, en effet, dans les esprits par sa doctrine; il règne dans les coeurs par la charité; il règne dans la vie entière par l'observance de sa loi et l'imitation de ses *exemples*.

Il règne dans la société domestique lorsque, constituée par le sacrement du mariage chrétien, elle subsiste inviolée, comme une chose sacrée; lorsque, en elle, l'autorité des parents imite la paternité divine dont elle tient et son origine et son nom; lorsque l'obéissance des fils est à l'image de celle de Jésus enfant; lorsque, enfin, toute la façon de vivre respire la sainteté de la famille de Nazareth.

Le Seigneur Jésus règne dans la société civile, lorsque, rendant à Dieu les honneurs souverains, on cherche en lui l'origine et les droits de l'autorité, et qu'ainsi le gouvernement garde une règle et l'obéissance, y trouve unie à l'obligation, la dignité. Dans une telle société, l'Eglise possède le rang que son auteur lui a donné, de société parfaite, maîtresse et conductrice des autres; elle n'affaiblit pas leur puissance *qu'elle reconnait légitime* comme la sienne, chacune dans son ordre; elle l'accroît, au contraire, opportunément, comme la grâce la nature. Par elle, en effet, ces sociétés aident efficacement l'homme à atteindre sa fin suprême, qui est la béatitude éternelle, et elles lui procurent plus sûrement le bonheur de cette vie mortelle.

La paix du Christ suppose le règne du Christ

Il apparaît ainsi clairement qu'il n'y a aucune paix du Christ en dehors du règne du Christ; et que, par suite, Nous ne pouvons coopérer plus efficacement à l'établissement de la paix qu'en restaurant le règne du Christ.

Lorsque Pie X s'efforçait de "tout restaurer dans le Christ," il était comme poussé par une inspiration divine *à préparer cette oeuvre de réconciliation pacifique* **(reconciliandae pacis)**, qui devint, après lui, le programme de Benoit XV. Pour Nous, poursuivant le but que s'étaient donné nos deux *prédécesseurs*, Nous Nous appliquerons de toutes Nos *forces à réaliser* "la paix du Christ dans le règne du Christ." Nous mettons, pour cela, toute Notre confiance en Dieu qui, en Nous *élevant* à cette puissance suprême, Nous a promis sa perpétuelle assistance.

Pour la réalisation de ce dessein, Nous comptons sur le secours de tous les hommes de bien, mais Nous faisons surtout appel à vous, Vénérables Frères, que le Christ lui-même, Notre Chef et Notre Tête, qui Nous a confié à Nous-même la garde de tout son troupeau, a appelés à prendre une part assurément très importante de Notre sollicitude; à vous qui avez été établis pas l'Esprit-Saint pour **gouverner l'Eglise de Dieu (Actes XX 26)**, à vous qui êtes plus spécialement investis **du ministère de la réconciliation**, à vous qui êtes **les légats du Christ (II Cor. V. 18)**, à vous qui participez à son divin magistère et qui êtes les **dispensateurs des mystères (I Cor. IV, 1)**, *appelés pour cela le* **sel de la terre** et la **lumière du monde (Mat. V, 14)**, à vous, docteurs et pères des peuples chrétiens, qui de toute votre âme vous appliquez à servir d'**exemple vivant à votre troupeau (I Petr. I, 13)**, et qui serez appelés **grands dans dans le royaume des cieux (Matth. V, 19)**, à vous tous, enfin, par qui, comme par autant de membres *essentiels reliés par des chaînes d'or*, se réalise, compact et harmonique, tout le corps du Christ, qui est l'Eglise, fondée sur le solide fondement de la Pierre.

Une grande assemblée des évêques serait désirable

Nous eûmes récemment une nouvelle marque de votre zèle admirable, à l'occasion rappelée en tête de notre Lettre, du Congrès eucharistique de Rome et du centenaire de la Propagande, lorsque vous êtes venus si nombreux de toutes les parties du monde dans la Ville Eternelle aux tombeaux des saints apôtres. Cette foule de *pasteurs, remarquables par* leur renom et leur autorité, Nous suggéra la pensée de réunir en son temps en cette même ville, capitale de l'univers catholique, une assemblée solennelle *du même genre, pour chercher* le remède opportun aux maux causés par l'incroyable bouleversement de la société humaine: et ce qui augmente Notre espoir à ce sujet, c'est l'approche *de l'Année Sainte, approche qui* est assurément une circonstance de bon augure.

Toutefois, Nous ne saurions Nous proposer encore en ce moment de reprendre les sessions de ce Concil oecuménique, que Pie IX ouvrit au temps de Notre jeunesse, et dont il laissa le *programme inachevé, non sans avoir* accompli une oeuvre de la plus haute importance. C'est là une entreprise pour laquelle Nous attendons dans la prière, les bras étendus comme ceux *de ce chef illustre des Israélites*, que le Dieu bon et miséricordieux Nous fasse connaître avec plus de certitude les desseins de sa volonté **(Juges VI, 17).**

Encouragement aux oeuvres d'action catholique

Mais en attendant, quoique Nous sa*chions bien que votre zèle et votre ac*tivité n'ont pas besoin d'aiguillon, et méritent, au contraire, des éloges, la conscience de Notre charge apostolique et de Nos devoirs paternels envers vous, *Nous avertit et Nous contraint* presque d'ajouter un nouvel aliment au feu qui vous dévore, afin qu'il soit évident que tous vous vous dépensez tous les jours plus complètement pour la partie du troupeau qui *a été confiée* à chacun d'entre vous.

Nous savons, soit par la renommée, soit par les publications de la presse et autres documents, soit par vos communications personnelles et celles de beaucoup d'autres, toutes les sages résolutions, les heureuses initiatives et les utiles *réalisations* qu'avec Nos prédécesseurs vous avez conduites heureusement à terme auprès du clergé et du tout le peuple fidèle. De tout cela, Nous rendons à Dieu les plus abondantes *actions de grâces*. Parmi ces oeuvres, Nous en remarquons surtout un grand nombre providentiellement suscitées pour inculquer aux esprits les bonnes doctrines et pour faciliter aux âmes *l'acquisition des vertus* et la sainteté. Nous distinguons aussi particulièrement ces associations de clercs et de laïques, appelées pieuses unions, qui se proposent pour but de soutenir les missions *en pays infidèles* et de les promouvoir de toute façon pour obtenir ainsi l'extension du règne du Christ et le salut temporel et éternel des peuples barbares. Nous distinguons encore ces associations de jeunes gens dont le nombre n'a cessé de croître à l'unisson de leur piété envers *la Bienheureuse Vierge*, et tout particulièrement de la Sainte Eucharistie, piété entretenue par une vie toute de foi, de pureté et de fraternelle charité. Ajoutons encore d'autres associations *d'hommes et de femmes*, les associations eucharistiques notamment qui s'emploient à procurer à l'auguste sacrement des triomphes à la fois fréquents et solennels, soit au moyen de grandioses *processions* à travers les rues des cités, soit en provoquant la réunion de Congrès locaux, nationaux ou même internationaux, dans lesquels se réalise la plus parfaite union des coeurs dans une même foi, une prière commune et la même participation aux biens célestes.

C'est à cette piété que Nous attribuons l'esprit d'apostolat plus répandu qu'autrefois et qui se manifeste par un zèle ardent à travailler tout d'abord par la prière et les bons exemples, ensuite par la parole et les écrits, enfin par toutes les oeuvres de zèle et de charité, pour que l'amour, le culte et le commandement auxquels il a droit soient restitués au divin Coeur du Christ-Roi, soit dans la société domestique, soit dans la société civile.

C'est à quoi doit tendre pareillement le **bon combat** qu'il faut engager "comme pour des autels et pour les foyers" et la lutte acharnée qu'il faudra livrer sur un front multiple pour la revendication des droits que la société religieuse et domestique, l'Eglise et la famille ont reçus de Dieu relativement à l'éducation des enfants. C'est à quoi enfin tendent toute cette somme, tout cet ensemble d'institutions, de Comités et d'oeuvres si chères à *notre coeur, qui constituent ce qu'on* appelle **l'Action catholique.**

Or, toutes ces oeuvres et celles si nombreuses dont il serait trop long de faire mention, non seulement doivent *être maintenues, mais encore perfectionnées* tous les jours avec un soin **nouveau** et recevoir tous les développements que permettront les conditions humaines. Peut-être la tâche paraîtra-t-elle ardue et pesante aux épaules des pasteurs et de leurs troupeaux; toutefois, il est hors de doute qu'elle est absolument nécessaire et qu'elle constitue l'un des premiers devoirs du ministère pastoral et de la vie chrétienne.

Pour les mêmes raisons — et avec une clarté *qui dispense de recourir à* de nouvelles preuves, — il apparait combien toutes ces oeuvres sont reliées et ordonnées entre elles pour procurer la restauration tant désirée du règne du Christ et la pacifique réconciliation des chrétiens, qui appartient en propre à ce règne: **la paix du Christ dans le règne du Christ.**

Encouragements au clergé

Et maintenant, Nous voudrions, Vénérables Frères, que vous fassiez savoir à vos prêtres que Nous-même, après avoir été le témoin et souvent l'associé des travaux qu'ils ont entrepris courageusement pour le troupeau du Christ, nous avons toujours fait et faisons encore le plus grand cas, soit de leur grandeur d'âme dans le labeur, soit de leur habileté à trouver tous les jours le remède adapté aux maux nouveaux de la société. Dites-leur encore qu'ils Nous seront unis d'un lien d'autant plus étroit, et que Nous leur serons uni Nous-même d'un amour d'autant plus paternel qu'eux-mêmes resteront attachés plus volontiers et plus étroitement à leurs pasteurs dans la sainteté de la vie et l'entière obéissance, comme au Christ lui-même, voyant en eux leurs chefs et leurs maîtres.

Eloge des Ordres religieux

Nous n'avons pas besoin de longs discours, Vénérables Frères, pour vous dire toute l'espérance que Nous mettons dans le clergé régulier pour la réalisation de nos plans et de nos projets; vous savez, en effet, quelle part *importante prennent* les religieux au rayonnement du règne du Christ dans nos pays et à son développement au dehors. Car, du fait que les membres des familles religieuses poursuivent, *comme but propre*, la *pratique* non seulement des préceptes, mais encore des conseils évangéliques, il s'ensuit que, soit qu'ils se livrent aux exercices de la vie spirituelle dans l'ombre propice *du cloître, soit qu'ils s'avan*cent résolument dans l'arène, les exemples vivants de perfection chrétienne qu'ils offrent en se dévouant tout entiers au bien commun et en renon*çant aux biens et aux commodités de la* terre pour jouir plus abondamment des biens spirituels, excitent les fidèles qui en sont les témoins constants à porter plus haut leurs aspirations, et *ils obtiennent ce résultat en se livrant* avec le plus grand succès à toutes les oeuvres de la bienfaisance chrétienne; pour la guérison des âmes et des corps. Et, en tout cela, comme en témoignent les documents historiques, ils ont déployé un tel zèle dans la prédication de l'Evangile, qu'ils sont allés, dans un élan de charité divine jusqu'à verser leur sang pour le salut des âmes, obtenant, par leur propre mort, l'extension du règne du Christ dans l'unité de la foi et la fraternité chrétienne.

(à suivre)

EVANGILE

Le Dimanche de la Sexagésime

S. Luc, VIII.

EN ce temps-là, comme le peuple **s'assemblait en foule**, et qu'on **accourait des villes** vers Jésus, il leur **dit en parabole**: Un homme sortit **pour semer son grain**; et comme il **semait, une partie** du grain tomba **le long du chemin**, où il fut foulé **aux pieds, et les oiseaux** du ciel le **mangèrent. Une** autre partie tomba **sur un endroit** pierreux, et le **grain, après avoir** levé, sécha faute **d'humidité. Une** autre partie tomba **dans les épines**, et les épines, venant **à croître** en même temps, l'**étouffèrent. Une** autre partie tomba **dans une** bonne terre, et le **grain, ayant** levé porta du **fruit** et **rendit** cent pour un. En **disant ceci, il** criait: Que celui-là **entende, qui a des oreilles** pour entendre. Ses disciples lui demandèrent ce que signifiait cette parabole, et **il leur dit**: Pour vous, il vous **a été donné** de connaître le mystère **du royaume** de Dieu; mais pour **les autres, on** ne leur en parle qu'en **parabole, afin** qu'en voyant ils ne **voient point, et** qu'en entendant ils **ne comprennent point**. Voici donc **ce que** signifie cette parabole: La **semence**, c'est la parole de Dieu. Ce **qui tombe** sur le bord du chemin **désigne** ceux qui écoutent la parole; **mais** le démon vient ensuite qui enlève cette parole de leur coeur, de **peur** qu'en croyant ils ne soient sauvés. Ce qui tombe sur un endroit **pierreux** représente ceux qui, ayant **entendu** la parole, la reçoivent avec **joie; mais** comme ils n'ont point de **racine**, ils ne croient que pour un **temps**, et au moment de la tentation **ils se retirent**. Ce qui est tombé **dans les** épines figure ceux qui ont **entendu** la parole, mais en qui elle **est ensuite** étouffée par les soins, **par les** richesses et par les plaisirs **de la vie** en sorte qu'ils ne portent **point de** fruit. Enfin, ce qui est **tombé dans** une bonne terre est l'image de ceux qui, ayant écouté la **parole** avec un coeur bon et parfait, **la conservent** et portent du fruit **par la patience.**

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

DEBDEN, Sask.

Le premier janvier, M. Thomas Bais était élu marguillier, remplaçant M. Léandre Desormeaux, sortant de charge.

— Le 8 janvier s'unissaient dans les liens du mariage M. Jules A. Godard et Mlle May Cyr. Aux nouveaux époux longue vie de bonheur.

— Le 15 janvier avait lieu l'assemblée annuelle des membres de la Chambre de Commerce. Voici le résultat des élections pour l'année courante:

Président, M. P. Bujold; vice-président, M. Louis Labrecque; secrétaire-trésorier, M. Omer Demers. Parmi les nouveaux directeurs, on mentionne MM. Samuel Bujold et Antonio Paquet.

A la Chambre de Commerce nous souhaitons succès et prospérité.

Baptême — M. et Mme Arthur L'Heureux, une fille, baptisée Marie-Louise-Rose, parrain et marraine, M. Alphonse L'Heureux et Marie-Louise L'Heureux.

— Vendredi soir, le 19 janvier, une belle démonstration a été faite à M. le curé J. E. Joyal par un groupe d'amis, à l'occasion du deuxième anniversaire de son arrivée dans cette paroisse.

Au début de la soirée, il y eut présentation d'adresse par M. Athanase Lajeunesse, marguillier en charge, et d'une bourse de vingt-cinq piastres en or, par les personnes présentes. M. le Curé, remercia pour cet acte de gracieuseté renouvelé chaque année. Il dit quelques mots sur les sacrifices que doit s'imposer le prêtre au début d'une nouvelle paroisse, puis termina en évoquant le souvenir de feu Mme P. Bujold qui partageait les joies de la fête de l'an dernier et nous a quittés pour un monde meilleur.

On organisa ensuite un euchre, partie de dames, échecs etc.

Etaient présents à cette fête: M. et Mme Emile Charpentier, M. et Athanase Lajeunesse, M. et Mme Omer Demers, MM. P. Bujold, Pierre Larose et Alphonse Demers. On se sépara tard dans la soirée, regrettant une seule chose: que les heures se soient écoulées si tôt.

Le lendemain à 9 heures, il y eut grand'messe pour le repos de l'âme de Mme P. Bujold à laquelle assistaient les personnes de la vieille.

— Le 6 janvier aux élections des commissaires d'école, M. Narcisse Cyr a été élu par acclamation en remplacement de M. Louis Labrecque. M. Cyr fut ensuite nommé président en remplacement de M. Omer Demers. M. Bujold fut engagé comme secrétaire des écoles pour l'année. M. Cyr fut également choisi comme délégué à la convention des commissaires d'école de Prince-Albert.

Nos félicitations au nouveau président. Nous espérons que sous sa direction éclairée, notre école continuera à marcher dans la voie du progrès.

On nous a promis pour l'automne prochain des religieuses pour enseigner ici. Nous espérons que le nouveau président fera tous ses efforts pour que ce projet réussisse. Ce sera peut-être là le commencement d'un couvent à Debden.

— Le 8 janvier M. Jules A. Godard conduisait à l'autel Mlle May Cyr, fille aînée du Dr et de Mme Ernest G. Cyr. Les nouveaux mariés partirent pour un voyage de quelques jours dans les principales villes de l'Ouest.

M. Godard est un de nos jeunes marchands en vue qui, par son travail, son énergie et sa probité, a su se créer une position enviable dans le monde des affaires. L'été dernier, lors de l'érection du village de Debden en municipalité, les gens voulurent lui donner une marque de la haute estime que chacun a pour lui en l'élisant maire par une grande majorité sur ses adversaires. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa charmante épouse, longue vie et prospérité.

— M. et Mme Narcisse Cyr sont revenus de D...ac, Man. enchantés de leur voyage.

LAMOUREUX, Alta.

Elections — M. Arthur Lamoureux a été nommé syndic d'église en remplacement de Stanislas Campeau, syndic sortant.

Le même Arthur Lamoureux a été réélu commissaire de l'école Lamoureux No. 2, poste qu'il occupe depuis près de neuf ans.

Mariage — Dimanche 21 janvier M. René Vézina conduisait à l'autel Mlle Alma Boisjoli. Les témoins étaient Hormidas Vézina et Henri Boisjoli, pères des deux époux. La cérémonie eut lieu dans l'après-midi. Une foule nombreuse emplissait l'église, parents et amis venus pour assister à la célébration du mariage et présenter aux nouveaux mariés leurs souhaits de bonheur.

Baptême — Wilfrid-Joseph-Philippe Michaud, enfant de Adélard Michaud, né le 16 janvier. Parrain et marraine: Eudore Godbout et son épouse Lucie Godard.

Le 11 février prochain les Dames d'Autel de Lamoureux donneront une partie de cartes qui promet d'être intéressante. On murmure déjà que les prix seront magnifiques. N'oublions pas, en effet, que l'avocat Giroux, d'Edmonton, offre le premier prix des dames.

Après le jeu de cartes, un réveillon sera servi et la soirée se terminera par un concert.

BROSSEAU, Alta.

Une belle manifestation a été faite à M. et Mme Marc Girard à l'occasion de leur 25ème anniversaire de mariage. Il y eut grand'messe chantée par M. l'abbé Louis Tremblay, notre curé, qui donna la bénédiction aux jubilaires. Mme J. B. Vincent était à l'orgue; les chantres étaient M. le Dr J. C. Hardy et M. J. B. Vincent.

Un souper fut servi par la famille. Il y eut du chant, de la musique et des amusements divers. Au milieu de la soirée, M. Ambroise Guy prononça un discours et présenta une jolie bourse aux jubilaires. Plusieurs autres cadeaux leur furent aussi offerts. M. Marc Girard répondit en termes émus aux voeux et aux marques d'estime dont il était l'objet.

Parmi les invités on remarquait:

De Brosseau:

M. le Docteur et Madame J. C. Hardy, M. et Mme Alphonse St-Hilaire, M. et Mme Guy, M. et Mme J. B. Vincent, M. et Mme Alphonse Brosseau, M. et Mme Joseph Brosseau, M. et Mme Léonard Girard, M. et Mme J.-B. Brosseau, M. et Mme Alphonse Ouellette et sa mère, M. et Mme Martin Lavallée, M. et Mme Joseph Grenier, Mme Sylvio Chouinard, M. et Mme Louis Thirioux, Mme Mélanie Johnson, M. et Mme Albert Coutu, M. et Mme Arthur Gamache, père, M. et Mme Arthur Gamache, fils, M. Perrier Ouellette, M. Georges Legris, Mlle Hélène Grenier, Mlle Gilberte Grenier, Mlle Sylvia Ouellette, Mlle Cécile Ouellette, Mlle Eva Thiéry, Mlle Denis Vincent, Mlle Edmire Lavallée, Mlle Laura Lavallée, Mlle Bernadette Coutu (Winnipeg), Mlle Albertine Guilard, Mlle Juliette Grenier, M. Frédéric Lavallée, M. Léonidas Lavalée, M. Arthur Lavallée, M. Arthur Ladouceur, M. Camille Gamache, M. Jules Coutu (Winnipeg), M. Adélard Ouellette, M. René Grenier, M. Sylvio Ouellette, M. Roger Grenier, M. Ovila Vincent, M. Léo-Paul Ouellette,

De Duvernay:

M. et Mme Louis Rioux, M. et Mme Jérémie Lapierre, M. et Mme Joseph Thirioux, M. Joseph Lapierre,

De Lafond:

M. et Mme Louis Napoléon Despins, M. et Mme Jean Henley, Mlle Adine Despins, M. René Despins, M. Francis Robinson, M. Georges Robinson, Mlles Maria et Alice Robinson, Mlles Léonie et Ida Robinpins, M. Isidore Henley et ses deux soeurs, Marion et Eva, M. Gaspard Foisy, M. Salomon Foisy, M. Eugène Foisy et ses deux soeurs, M. Antoine Fortin, M. A. Lafrenière, M. Athanase Lafrenière, M. Alphonse Blanchette, M. Edouard Blanchette, M. Philippe Blanchette, Mlle Aurore Blanchette, M. Donat Noël, M. Adélard Noël.

M. et Mme Arthur Drolet et leurs enfants, M. et Mme Alexis Blouin, St-Paul des Métis, M. et Mme Edouard Lachapelle, St Paul des Métis, M. et Mme Girard, St Paul des Métis, M. et Mme William Girard, Therrien, M. Louis Girard, Therrien, M. et Mme Joseph Deschêne, Therrien, M. et Mme Ozarie Venne, Warwick, M. et Mme E. Venne, Warwick, M. Roméo Venne, Warwick, M. et Mme Alphonse Gallant, Beaumont, M. et Mme Maurice Lafleur, Végreville.

Mlle Irène Ouellette avait l'honneur de recevoir pour la circonstance.

GRAVELBOURG, Sask.

Nouveau Collaborateur — Jeudi, le 18 janvier dernier, nous avions le plaisir de saluer l'arrivée du Révérend Frère Wenceslas de Gagné O. M. I., venu du Scolasticat d'Edmonton pour collaborer à l'oeuvre du Collège et faire partie du personnel enseignant. Bienvenue à notre nouveau professeur.

Billard — Voulant ensoleiller toujours davantage nos récréations d'entrain et de gaieté, notre Association Athlétique vient de faire l'acquisition d'une nouvelle "table de billard" pour notre belle salle de jeux. Possédant déjà deux excellentes tables de billard, nous en aurons désormais une troisième à notre disposition pour nous distraire agréablement aux jours de mauvaise température et aux saisons du printemps et de l'automne. Au Comité des jeux et à nos préfets de discipline nos remerciements sincères pour leur constante sollicitude à nous procurer des moyens si opportuns et variés de divertissement et de délassement.

Gardien de nuit — Afin de procurer une effective sécurité à nos institutions catholiques et françaises de la paroisse contre le danger croissant des incendies, les autorités religieuses et civiles de la localité ont confié au constable municipal la garde extérieure de nos édifices religieux: l'église et le presbytère, le collège, le jardin de l'enfance et le couvent. Quotidiennement à toutes les heures de la nuit, comme une sentinelle vigilante, il fait l'inspection minutieuse de ces édifices, afin de constater l'absence de tout danger d'ignition et de conflagration. Pareillement, à l'intérieur du Collège et de nos autres maisons d'éducation, un gardien de nuit salarié fait toutes les heures depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux dortoirs, la visite et l'examen de la chambre aux fournaises, des corridors et de toutes les pièces de logement pour prévenir tout commencement d'incendie. Les échelles de sauvetage et les moyens d'évacuation ont aussi été multipliés et des extincteurs chimiques, ainsi que des boyaux à incendie, ont été placés aux endroits opportuns, de manière à assurer la plus grande protection possible contre le fléau du feu. Ces améliorations et ces moyens additionnels de sécurité, pour la sauvegarde de la vie de nos étudiants, ont occasionné des dépenses financières coûteuses, nous faisons appel aux parents des élèves et aux bienfaiteurs de l'oeuvre pour nous aider de leurs deniers à solder ces dépenses.

Joute de Hockey — L'équipe de hockey du Collège de Gravelbourg a rencontré dimanche dernier, le 21 janvier, sur sa propre patinoire, l'équipe de la ligue junior de la ville. Toutes les deux ont lutté vaillamment et amicalement et la partie a été très intéressante. Quelques-uns se sont illustrés, entre autres: les deux gardiens de buts, les centres, l'aile droite du groupe collégial. Trois périodes d'un quart d'heure chacune furent allouées à la joute. La première fut calme et sembla être une étude des stratagèmes réciproques. La deuxième éveilla l'enthousiasme des joueurs et aussi des spectateurs. Presqu'au début, Aimé Lizée, du Collège, s'empare de la rondelle, se lance à l'assaut et réussit par des trucs habiles à tromper les défenses adverses et à faire pénétrer la rondelle dans les buts, à la grande déception du gardien. Des efforts réciproques et continus se poursuivent jusqu'à la fin; mais ils n'y peuvent rien contre l'observation des gardiens de buts. La troisième décida totalement de la victoire des collégiens. Aimé Lizée de concert avec Léo Ayotte fit deux nouveaux points. Edouard Cloutier, gardien de buts de l'équipe collégiale, sans doute ébloui et par les succès et par le soleil, laissa par mégarde la rondelle s'introduire dans le but et les adversaires comptèrent leur premier et dernier point. Quelques minutes d'acharnement encore, et la cloche mit fin à la joute, dont l'honneur de la victoire revient aux collégiens. Une salve d'applaudissements et des hourras d'enthousiasme saluèrent les vainqueurs. Les adversaires se retirèrent avec l'espérance d'une victoire prochaine.

La longue expérience de M. l'abbé Adélard Leclère dans le hockey l'avait fait choisir pour arbitre. Il s'acquitta de sa charge avec beaucoup d'impartialité et de savoir faire.

Les Chevaliers de Colomb et Mgr Mathieu — A la fin de décembre dernier, le conseil des Chevaliers de Colomb, de Gravelbourg, recevait dans les salles du Club S. G. Mgr Mathieu.

M. Georges Hébert, conférencier du Conseil de Gravelbourg, lut l'adresse suivante:

A Sa Grandeur,
Monseigneur O.E. Mathieu, Ph. D. Th.D., C.M.G.,
Chevalier de la légion d'honneur,
Archevêque de Régina.

Monseigneur,

Les membres du Conseil des Chevaliers de Colomb, de Gravelbourg sont heureux de vous souhaiter la bienvenue. J'ai l'honneur d'avoir été choisi comme interprète pour vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à recevoir la visite du premier pasteur de notre diocèse. Nous sommes d'autant plus fiers de cette visite que c'est la première que vous nous faites, et nous ne pouvons pas oublier que le personnage que nous recevons aujourd'hui compte parmi les citoyens les plus distingués de notre province et en même temps qu'il est reconnu comme le membre le plus éminent de notre Ordre.

Depuis longtemps, Monseigneur, nous suivons votre carrière qui fut si belle et si féconde, surtout dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pendant de longues années vous avez présidé aux destinées de la plus grande université française d'Amérique et nous savons tous avec quel succès. Plus tard, devenu le premier Evêque de Régina, malgré les labeurs et les préoccupations constants de vos fonctions épiscopales, vous avez trouvé le temps, vous avez encore trouvé le moyen de travailler pour la cause de l'enseignement et de la jeunesse. Vous êtes resté ici, comme là-bas, un grand éducateur: notre collège qui porte votre nom est là pour en témoigner hautement.

Il nous a semblé que le meilleur moyen pour les Chevaliers de Gravelbourg de manifester le plaisir qu'ils ont de vous rencontrer, ainsi que l'admiration profonde qu'ils ressentent pour votre oeuvre éducatrice, serait de créer une bourse pour un cours complet, que vous donnerez à un élève de langue française se destinant au sacerdoce. Nous savons à l'avance que votre connaissance approfondie des hommes vous inspirera un choix judicieux du sujet qui devra bénéficier de cette bourse.

Puisse, Monseigneur, cette humble offrande de vos Chevaliers canadiens-français de Gravelbourg produire des effets bienfaisants dont nous et nos successeurs pourront profiter, tant au point de vue religieux qu'au point de vue national.

Les Chevaliers de Colomb de Gravelbourg, Monseigneur, vous réitèrent l'expression de leurs remerciements et de leur gratitude et vous souhaitent santé et succès dans votre carrière épiscopale qui sera, nous l'espérons tous, encore longue et toute remplie d'oeuvres fécondes.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Gravelbourg No. 2071.

Monseigneur remercia en termes chaleureux les Chevaliers de Colomb de la bourse donnée au Collège de Gravelbourg. Il nous dit son grand espoir de voir sortir de ce collège des prêtres canadiens-français, des prêtres de notre mentalité pour prendre soin des belles cures canadiennes-françaises de son diocèse.

BIGGAR, Sask.

St-Hilaire de Biggar — Le 7 janvier deux des pionniers de la paroisse, Louis et Hilaire de Moissac, célébraient leurs noces de cristal, auxquelles tout l'élément catholique prenait part.

Après une partie de cartes très animée et un lunch copieux et admirablement servi, vinrent les chants et les jeux divers auxquels chacun apporta son tribut.

M. de Bussac, père des jubilaires, leur adressa quelques mots de félicitations, et leur frère J. de Bussac se fit l'interprète de tous dans une adresse pleine de coeur et d'idées élevées.

Louis de Moissac, dans un mouvement d'éloquence remarquable, répondit en termes émus.

— Notre colonie aurait besoin de quelques familles catholiques. Pour renseignements, s'adresser à M. L'Hoir.

— Le conseiller sortant L'Hoir a battu son concurrent à une grosse majorité. Tous nos compliments.

FORT KENT, Alta.

Désormais la mission de St-Joseph est devenue la paroisse de St-Joseph. Elle est composée de catholiques, la plupart canadiens-français. Une belle église de 60x40 était bâtie; un grand presbytère de 26x24 vient de se construire. Bien qu'inachevé, il est confortable et notre curé, M. l'abbé Connoir, vient de s'y installer. Il nous faudrait d'autres familles catholiques, il y a encore un grand nombre de terres à prendre ou à acheter à un très bas prix. Ce serait une oeuvre vraiment patriotique de diriger ou d'encourager les familles canadiennes-françaises perdues parmi l'élément anglais ou protestant, à venir dans les centres français. C'est là le seul moyen de sauver nos centres et de les fortifier en ramenant les unités disséminées un peu partout.

"La Bannière"

Nous recommandons vivement à nos lecteurs l'intéressante et apostolique revue annuelle des RR. PP. Oblats du Juniorat d'Ottawa. Elle contient cent trente pages de lecture et est ornée de plusieurs photographies. On y trouve, en particulier, une éloquente lettre de S. G. Mgr Prud'homme concernant le collège de Gravelbourg. Prix: 50 sous. S'adresser au Juniorat du Sacré-Coeur, à Ottawa.

Feuilleton du Patriote de l'Ouest.

LES ANCIENS CANADIENS

par

Philippe Aubert de Gaspé

Publié avec l'autorisation de la Librairie Beauchemin, propriétaire des droits d'auteur de cet ouvrage.

No. 26

— Et, interrompit mon oncle Raoul, nous pouvons tous dire comme Hector le Troyen:

... ... si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

— Passe pour Hector le Troyen, dit M. d'Haberville, qui, n'étant pas aussi lettré que son frère, goûtait peu ses citations, passe pour Hector le Troyen, que je croyais assez indifférent à nos affaires de famille; mais revenons à mon fils. Sa santé l'oblige, peut-être pour longtemps, voire même pour toujours, à se retirer du service. Ses plus chers intérêts sont ici où il est né. Le Canada est sa patrie naturelle; et il ne peut avoir le même attachement pour celle de ses ancêtres. Sa position, d'ailleurs, est bien différente de la mienne: ce qui serait lâcheté chez moi, sur le bord de la tombe, n'est qu'un acte de devoir pour lui qui commence à peine la vie. Il a payé glorieusement sa dette à l'ancienne patrie de ses ancêtres. Il se retire avec honneur d'un service que les médecins déclarent incompatible avec sa santé. Qu'il consacre donc maintenant ses talents, son énergie au service de ses compatriotes canadiens. Le nouveau gouverneur est déjà bien disposé en notre faveur: il accueille avec bonté ceux de mes compatriotes qui ont des rapports avec lui; il a exprimé, en mainte occasion, combien il compatissait aux malheurs de braves officiers qu'il avait rencontrés face à face sur le champ de bataille, et que la fortune, et non le courage, avait trahis: il a les mêmes égards, dans les réunions au château Saint-Louis, pour les Canadiens que pour ses compatriotes, pour ceux d'entre nous qui ont perdu leur fortune, que pour ceux plus heureux qui peuvent encore s'y présenter avec un certain luxe, ayant soin de placer chacun suivant le rang qu'il occupait avant la conquête. Sous son administration, et muni en outre des puissantes recommandations que notre ami de Locheill lui a procurées, Jules a tout espoir d'occuper un poste avantageux dans la colonie. Qu'il prête serment de fidélité à la couronne d'Angleterre; et mes dernières paroles dans nos adieux suprêmes seront: "Sers ton souverain anglais "avec autant de zèle, de dévoue"ment, de loyauté, que j'ai servi "le monarque français, et reçois "ma bénédiction."

Tout le monde fut frappé de ce revirement si soudain dans les sentiments du chef de famille: on ne songeait pas que le malheur est un grand maître, qui ploie le plus souvent sous son bras d'acier les caractères les plus intraitables. Le capitaine d'Haberville, trop fier, trop loyal d'ailleurs pour avouer ouvertement les torts de Louis XV envers des sujets qui avaient porté le dévouement jusqu'à l'héroïsme, n'en ressentait pas moins l'ingratitude de la cour de France. Quoique blessé au coeur lui-même de cet abandon, il n'en aurait pas moins été prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour ce voluptueux monarque, livré aux caprices de ses maîtresses; mais là s'arrêtait son abnégation. Il aurait bien refusé pour lui-même toute faveur du nouveau gouvernement; mais il était trop juste pour tuer l'avenir de son fils par une susceptibilité déraisonnable.

—Que chacun, maintenant, donne librement son opinion, dit le capitaine en souriant; que la majorité décide. Les dames ne répondirent à cet appel qu'en se jetant dans ses bras en pleurant de joie. Mon oncle Raoul saisit avec transport la main de son frère, la secoua fortement, et s'écria:

— Le Nestor des anciens temps n'aurait pas parlé avec plus de sagesse.

— Et ne nous aurait pas plus réjouis, dit Arché, si nous eussions eu l'avantage d'entendre les paroles de ce vénérable personnage.

Comme la marée était haute et magnifique, de Locheill proposa à Blanche une promenade sur la belle grève, aux anses sablonneuses, qui s'étend du manoir jusqu'à la petite rivière Port-Joli.

— Je retrouve partout, dit Arché lorsqu'ils furent le long du fleuve, que le soleil couchant frappait de ses rayons, je retrouve partout des objets, des sites qui me rappellent de bien doux souvenirs! C'est ici que je vous faisais jouer, lorsque vous étiez enfant, avec les coquilles que je ramassais tout le long de ce rivage; c'est dans cette anse que je donnais à mon frère Jules ses premières leçons de natation; voici les mêmes fraisiers et framboisiers où nous cueillions ensemble les fruitages que vous aimiez tant; c'est ici, qu'assise sur ce petit rocher, un livre à la main, tandis que nous chassions, votre frère et moi, vous attendiez notre retour pour nous féliciter de nos prouesses, ou vous moquer de nous lorsque notre gibecière était vide; il n'y a pas un arbre, un buisson, un arbrisseau, un fragment de rocher qui ne soit pour moi une ancienne connaissance, que je revois avec plaisir. Quel heureux temps que celui de l'enfance et de l'adolescence! Toujours à la jouissance du moment, oublieuse du passé, insouciante de l'avenir, la vie s'écoule aussi paisible que l'onde de ce charmant ruisseau que nous franchissons maintenant. C'est alors que nous étions vraiment sages; Jules et moi, lorsque nos rêves ambitieux se bornaient à passer nos jours ensemble sur ce domaine, occupés de travaux et de plaisirs champêtres.

— Cette vie paisible et monotone, interrompit Blanche, est celle à laquelle notre faible sexe nous condamne: Dieu en donnant à l'homme la force et le courage, lui réservait de plus nobles destinées. Quel doit être l'enthousiasme de l'homme au milieu des combats! Quel spectacle plus sublime que le soldat affrontant cent fois la mort dans la mêlée, pour ce qu'il a de plus cher au monde! Quel doit être l'enivrement du guerrier, lorsque le clairon sonne la victoire!

La noble jeune fille ignorait toute autre gloire que celle du soldat: son père, presque toujours sous le drapeau, ne revenait au sein de sa famille que pour l'entretenir des exploits de ses compatriotes, et Blanche, encore enfant, s'enthousiasmait au récit de leurs exploits presque fabuleux.

— Ce sont hélas! dit Arché, des triomphes bien amers, quand on songe aux désastres qu'ils causent, aux pleurs des veuves et des orphelins privés de ce qu'ils ont de plus cher au monde; à leurs cruelles privations; à leur misère souvent absolue! Mais nous voici arrivés à la rivière Port-Joli: elle est bien nommée ainsi avec ses bords si riants couverts de rosiers sauvages, ses bosquets de sapins et d'épinettes, et ses talles d'aulnes et de buissons. Que de souvenirs cette charmante rivière me rappelle! Il me semble voir encore notre excellente mère et votre bonne tante assises toutes deux sur ce gazon pendant une belle soirée du mois d'août, tandis que nous la remontions dans notre petit canot peint en vert, jusqu'à l'îlot à Babin, en répétant en choeur, et en battant la mesure avec nos avirons, le refrain de votre jolie chanson:

Nous irons sur l'eau nous y prom'
promener,
Nous irons jouer dans l'île.

Il me semble entendre la voix de votre mère nous criant à plusieurs reprises: "Mais allez-vous me ramener Blanche, mes imparfaits; il "est l'heure du souper, et vous sa"vez que votre père exige la ponc"tualité aux repas." Et Jules criant, en nageant vers elle avec force: "Ne craignez rien de la mauvaise humeur de mon père; je prends tout sur moi; je le ferai rire en lui disant que, "comme Sa Majesté Louis XIV, il a pensé attendre. Vous sa"vez que je suis l'enfant gâté, pen"dant les vacances."

— Cher Jules! dit Blanche, il était pourtant bien triste lorsque vous et moi, Arché, nous le trouvâmes dans ce bosquet de sapins, où il s'était caché pour éviter le premier mouvement de colère de mon père, après son escapade.

— Il n'avait pourtant commis que des peccadilles, dit Arché en riant.

— Enumérons ses forfaits, reprit Blanche, en comptant sur ses doigts: premièrement, il avait enfreint les ordres de mon père en attelant à une voiture d'été une méchante bête de trois ans ombrageuse et même indomptable à la voiture d'hiver; secondement, après une lutte formidable avec l'imprudent cocher, elle avait pris le mors aux dents, et, pour première preuve de son émancipation, avait écrasé la vache de la veuve Maurice, notre voisine.

— Accident des plus heureux pour la dite veuve, répliqua Arché, car à la place du vieil animal qu'elle avait perdu, votre excellent père lui donna les deux plus belles génisses de sa métairie. Je ne puis me rappeler sans attendrissement, continua de Locheill, le désespoir de la pauvre femme quand elle sut qu'un passant officieux avait informé votre père de l'accident causé par son fils. Comment se fait-il que ce sont les personnes que Jules tourmente le plus qui lui sont le plus attachées? Par quel charme se fait-il chérir de tout le monde? La veuve Maurice n'avait pourtant guère de trêve quand nous étions en vacances: et elle pleurait toujours à chaudes larmes, quand elle faisait ses adieux à votre frère.

— La raison est toute simple, dit Blanche, c'est que tous connaissent son coeur. Vous savez, d'ailleurs, par expérience, Arché que ce sont ceux qu'il aime le plus qu'il taquine sans relâche, de préférence. Mais continuons la liste de ses forfaits dans ce jour néfaste: troisièmement, après ce premier exploit, la vilaine bête se cabre sur une clôture, brise une des roues de la voiture, et lance le cocher à une distance d'une quinzaine de pieds dans la prairie voisine; mais Jules, comme le chat qui retombe toujours sur les pattes, ne fut par bonheur aucunement affecté de cette chute. Quatrièmement, enfin, la jument, après avoir mis la voiture en éclats sur les cailloux de la rivière des Trois-Saumons, finit par se casser une jambe sur les galets de la paroisse de l'Ilet.

— Oui, reprit Arché, et je me rappelle votre éloquent plaidoyer en faveur du criminel qui, au désespoir d'avoir offensé un si bon père, allait peut-être se porter à quelques extrémités contre lui-même. Quoi! cher papa, disiez-vous, ne devez-vous pas plutôt être heureux, et remercier le ciel de ce qu'il a conservé les jours de votre fils exposé à un si grand danger! Que signifie la perte d'une vache, d'un cheval, d'une voiture? Vous devez frémir en pensant qu'on aurait pu vous rapporter le corps sanglant de votre fils unique!

— Allons, finissons-en, avait dit M. d'Haberville, et va chercher ton coquin de frère, car Arché et toi savez sans doute où il s'est réfugié après ses prouesses.

— Je vois encore, continua Arché, l'air repentant, semi-comique de Jules, quand il sut que l'orage était passé. Quoi! mon père, finit-il par dire, après avoir essuyé des remontrances un peu vives, auriez-vous préféré que, comme un autre Hippolyte, j'eusse été traîné par le cheval que votre main a nourri pour être le meurtrier de votre fils? et que les ronces dégouttantes eussent porté de mes cheveux les dépouilles sanglantes? Allons, viens souper, avait dit le capitaine, puisqu'il y a un Dieu pour les étourdis de ton espèce.

— C'est ce qui s'appelle parler, cela, avait répliqué Jules.

— Voyez donc ce farceur! dit à la fin votre père en riant.

— Je n'ai jamais pu comprendre, ajouta Arché, pourquoi votre père, si vindicatif d'ordinaire, pardonnait toujours si aisément les offenses de Jules, sans même paraître ensuite en conserver le souvenir.

— Mon père, dit Blanche, sait que son fils l'adore; qu'il agit toujours sous l'impulsion du moment, sans réfléchir aux conséquences de ses étourderies et qu'il s'imposerait les privations les plus cruelles pour lui épargner le plus léger chagrin. Il sait que, pendant une cruelle maladie, suite de blessures dangereuses qu'il avait reçues à Monongahéla, son fils, fou de douleur, nous fit tous craindre pour sa raison, comme vous savez: si je puis me servir d'une telle expression, Jules ne peut jamais offenser mon père sérieusement.

— Maintenant, reprit Arché, que nous avons évoqué tant d'agréables souvenirs, asseyons-nous sur ce tertre où nous nous sommes jadis reposés tant de fois, et parlons de choses plus sérieuses. Je suis décidé à me fixer au Canada; j'ai vendu dernièrement un héritage que m'a légué un de mes cousins. Ma fortune, quoique médiocre en Europe, sera considérable, appliquée dans cette colonie, où j'ai passé mes plus beaux jours, où je me propose de vivre et de mourir auprès de mes amis. Qu'en dites-vous, Blanche?

— Rien au monde ne pourra nous faire plus de plaisir. Oh! que Jules, qui vous aime tant, sera heureux! combien nous serons tous heureux!

— Oui, très heureux, sans doute; mais mon bonheur ne peut être parfait, Blanche, que si vous daignez y mettre le comble en acceptant ma main. Je vous ai........

La noble fille bondit comme si une vipère l'eût mordue; et, pâle de colère, la lèvre frémissante, elle s'écria:

— Vous m'offensez, capitaine Archibald Cameron de Locheill! Vous n'avez donc pas réfléchi à ce qu'il y a de blessant, de cruel dans l'offre que vous me faites! Est-ce lorsque la torche incendiaire que vous et les vôtres avez promenée sur ma malheureuse patrie, est à peine éteinte, que vous me faites une telle proposition? Est-ce lorsque la fumée s'élève encore de nos masures en ruine que vous m'offrez la main de l'un des incendiaires? Ce serait une ironie bien cruelle que d'allumer le flambeau de l'hyménée aux cendres fumantes de ma malheureuse patrie! On dirait, capitaine, que vous avez acheté avec votre or la main de la pauvre fille canadienne; et jamais une d'Haberville ne consentira à une telle humiliation. Oh! Arché! Arché! je n'aurais jamais attendu cela de vous, de vous, l'ami de mon enfance! Vous n'avez pas réfléchi à l'offre que vous me faites.

Et Blanche, brisée par l'émotion, se rassit en sanglotant.

Jamais la noble fille canadienne n'avait paru si belle aux yeux d'Arché qu'au moment où elle rejetait, avec un superbe dédain, l'alliance d'un des conquérants de sa malheureuse patrie.

— Calmez-vous, Blanche, reprit de Locheill: j'admire votre patriotisme; j'apprécie vos sentiments exaltés de délicatesse, quoique bien injustes envers moi, envers moi votre ami d'enfance. Il vous est impossible de croire qu'un Cameron of Locheill pût offenser une noble demoiselle quelconque, encore moins la soeur de Jules d'Haberville, la fille de son bienfaiteur. Vous savez, Blanche, que je n'agis jamais sans réflexion: toute votre famille m'appelait jadis le grave philosophe et m'accordait un jugement sain. Que vous eussiez rejeté avec indignation la main d'un Anglo-Saxon, aussi peu de temps après la conquête, aurait peut-être été naturel à une d'Haberville; mais moi, Blanche, vous savez que je vous aime depuis longtemps, vous ne pouvez l'ignorer malgré mon silence. Le jeune homme pauvre et proscrit aurait cru manquer à tous sentiments honorables en déclarant son amour à la fille de son riche bienfaiteur.

Est-ce, parce que je suis riche maintenant, continua de Locheill, est-ce parce que le sort des armes nous a fait sortir victorieux de la lutte terrible que nous avons soutenue contre vos compatriotes; est-ce parce que la fatalité m'a fait un instrument involontaire de destruction, que je dois refouler à jamais dans mon coeur un des plus nobles sentiments de la nature, et m'avouer vaincu sans même faire un effort pour obtenir celle que j'ai aimée constamment? Oh! non, Blanche, vous ne le pensez pas: vous avez parlé sans réflexion; vous regrettez déjà les paroles cruelles qui vous sont échappées et qui ne pouvaient s'adresser à votre ancien ami. Parlez, Blanche, et dites que vous les désavouez; que vous n'êtes pas insensible à des sentiments que vous connaissez depuis longtemps.

— Je serai franche avec vous, Arché, répliqua Blanche, candide comme une paysanne qui n'a étudié ni ses sentiments, ni ses réponses dans les livres, comme une campagnarde qui ignore les convenances d'une société qu'elle ne fréquente plus depuis longtemps, et qui ne peuvent lui imposer une réserve de convention, et je vous parlerai le coeur sur les lèvres. Vous aviez tout, de Locheill, tout ce qui peut captiver une jeune fille de quinze ans: naissance illustre, esprit, beauté, force athlétique, sentiments généreux et élevés: que fallait-il de plus pour fasciner une jeune personne enthousiaste et sensible? Aussi, Arché, si le jeune homme pauvre et proscrit eût demandé ma main à mes parents, qu'il vous l'eussent accordée, j'aurais été fière et heureuse de leur obéir; mais, capitaine Archibald Cameron de Locheill, il y a maintenant entre nous un gouffre que je ne franchirai jamais.

Et les sanglots étouffèrent de nouveau la voix de la noble demoiselle.

— Mais, je vous en conjure, mon frère Arché, continua-t-elle en lui prenant la main, de ne rien changer à votre projet de vous fixer au Canada. Achetez des propriétés voisines de cette seigneurie, afin que nous puissions nous voir souvent, très souvent. Et si, suivant le cours ordinaire de la nature (car vous avez huit ans de plus que moi), j'ai, hélas! le malheur de vous perdre, soyez certain, cher Arché, que votre tombeau sera arrosé de larmes aussi abondantes, aussi amères, par votre soeur Blanche, que si elle eût été votre épouse.

Et lui serrant la main avec affection dans les siennes, elle ajouta:

— Il se fait tard, Arché, retournons au logis.

— Vous ne serez jamais assez cruelle envers moi, envers vous-même, répondit Arché, pour persister dans votre refus! oui, envers vous-même, Blanche, car l'amour d'un coeur comme le vôtre ne s'éteint pas comme un amour vulgaire; il résiste au temps, aux vicissitudes de la vie. Jules plaidera ma cause à son retour d'Europe, et sa soeur ne lui refusera pas la première grâce qu'il lui demandera pour un ami commun. Ah! dites que je puis, que je dois espérer!

(à suivre)

Les Anciens Canadiens, *par Philippe Aubert de Gaspé. En vente à la librairie Beauchemin, Montréal au prix d'une piastre le volume broché.*

Prince-Albert

La soirée de l'A. C. F. C.

Séance très animée de l'A.C.F.C. dimanche soir. On y a joué pour la première fois au "Whist de la Cour", qui ne tardera pas à devenir très populaire, si l'on en juge par l'intérêt qu'y ont pris tous les joueurs.

Les gagnants ont été Mme J. A. Fortin et le major F. J. A. Demers. Le prix des dames, un joli couvre-théière, avait été donné par Mme A. P. Godin; le prix des messieurs, un rasoir de sûreté, avait été donné par M. M. J. McCloskey.

Les prix de consolation ont été gagnés par Mme Caboche et M. Picard.

Les gâteaux avaient été offerts par Mmes L. Sénéchal, G. Carrier et J. A. Fortin.

Mme Joseph de la Gorgendière a chanté: "Si vous m'aviez compris".

Au piano, Mme G. Carrier et Mlle Paule Saint-Amant.

Le clou de la soirée a été une causerie à la foi pleine d'esprit et de solides vérités par M. l'abbé J.-H. Brodeur. Après avoir défini la convention "une réunion de toutes nos forces dans laquelle les chefs vont recevoir le mot d'ordre pour conduire la bataille qui s'annonce", il rappelle comment la lutte a été de tous les instants pour notre peuple. Nous devons être constamment sur la brèche pour notre foi, notre langue et notre école. Si l'on réussit à enlever à nos enfants l'amour de leur langue et de leur race, ce sera une victoire pour nos adversaires. Le jour où les Franco-Canadiens auront honte de parler français, ils seront bien prêts d'apostasier leur Dieu; quand on n'aime plus à parler la langue de sa mère, on est à la veille de renier sa foi.

Parlant plus spécialement de la convention des commissaires d'école, l'orateur dit que ces derniers devront y apprendre à faire respecter leurs droits. La loi de la province nous accorde bien une heure de français, mais on nous enlève d'une main ce que l'on nous donne de l'autre en écartant les instituteurs et les institutrices de la province de Québec.

L'honneur d'avoir la convention à Prince-Albert entraine avec lui un travail sérieux de préparation. Le comité d'organisation est en droit de compter sur les concours de tous les Franco-Canadiens de la ville. Tous ont un devoir à remplir, un rôle à jouer. Notre armée n'est pas nombreuse, personne n'a le droit de rester inactif. Il faut que les délégués soient reçus royalement et s'en retournent avec la conviction qu'à Prince-Albert on sait faire les choses.

Il y a plusieurs manières d'aider: avec son argent, avec l'influence de son nom, avec son travail et sa bonne volonté.

L'orateur félicitte et remercie toutes les personnes présentes d'être venues à cette soirée. Nous ne sommes pas assez nombreux, dit-il, pour nous diviser en deux ou trois clans. Soyons tous unis et nous pourrons accomplir de grandes choses. Il remercie en particulier l'honorable juge Turgeon, à qui les devoirs de sa charge ne permettront malheureusement pas de prendre part à la convention, mais qui a tenu à nous apporter son appui et ses encouragements.

Au nom des différents comités, M. l'abbé Brodeur renouvelle, en terminant, sa demande du concours de tous en vue du succès de la convention.

En l'absence du président du cercle local, M. Alphonse Fortin, empêché par la maladie, la soirée était sous la présidence du vice-président M. Stephen Jaspar.

La prochaine soirée aura lieu le dimanche 11 février.

S. G. Mgr Prud'homme fait des ordinations à Montréal

Montréal — Dans l'église du Gesù, le 23 janvier, Sa Grandeur Mgr J.-H. Prud'homme évêque de Prince-Albert a conféré les deux premiers ordres mineurs à M. l'abbé J.-Arsène Aubin, professeur au collège Ste-Marie, et à M. l'abbé W.-D. Bélanger, du collège Notre-Dame. Sa Grandeur était assistée par les RR. PP. Jean et Mongeau.

Le lendemain, Sa Grandeur s'est rendue au collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges et a conféré les deux autres ordres mineurs aux mêmes séminaristes.

Monseigneur Prud'homme a passé quelques jours de repos à l'hôpital Notre-Dame.

La visite de Sir Henry Thornton à Prince-Albert

Un grand nombre de citoyens de la ville et des représentants de tous les districts environnants étaient à la gare mercredi pour souhaiter la la bienvenue à sir Henry Thornton, président du C. N. R., aux directeurs et aux administrateurs de la compagnie. Un déjeuner lui a été offert à l'Hôtel Empress.

Le président de la Chambre de Commerce, M. J.-H. Lindsay, après avoir félicité le président de sa nomination et l'avoir assuré que Prince-Albert était avec lui dans son intention de placer le système de la compagnie sur une base payante, a présenté les différents projets de chemins de fer intéressant la région: le chemin de fer de la Baie d'Hudson; l'extension de la ligne de Tisdale à Kelvington; l'embranchement de Ridgedale, qui doit desservir Jordan River, Ditton Park, Rassdon, Arborfield et Zénon Park: l'extension de la ligne Turtleford-Shellbrook; la ligne de Paddockwood.

Au cours de sa réponse, sir Henry Thornton a déclaré que les directeurs des chemins de fer nationaux ne construiraient pas de nouvelles lignes dans les territoires où une autre compagnie en possède et qu'ils se consacreraient uniquement à la construction des chemins de fer, laissant l'érection des élévateurs au capital privé. Une liste est dressée de toutes les requêtes, elles seront examinées du point de vue de leur urgence et la construction se fera dans l'ordre des besoins. Au sujet de la ligne de la Baie d'Hudson, le président du C. N. R. a laissé entendre que des raisons d'économie la feraient abondonner pour le moment.

Une centaine de convives assistaient au déjeuner. Parmi ceux venus des différents districts autour de Prince-Albert, on remarquait:

MM. Marchildon, Ditton Park; Auguste Hudon, Zénon Park; Wilfrid Lussier, Rassdon; Raymond Courteau, Arborfield; John S. Hirsh et Robt England, Jordan River; Jack McKenzie, Tisdale; John A. McDonald, Star City; John McIntosh, Roy Lobb, et Harry Ritchie, Beattie; I. A. Monsees, O. D. Hill, G. L. Nash et A. R. Babington, Melfort; A. S. Peterson et H. G. Edington, Birch Hills; E. S. Clinch, I. L. A. et T. H. Rosser, Shellbrook; Stanley Briggs, Paddling Lake; W. A. Boucher, Hoey; Thos.Carberry et I. Green, Domremy; M. Ostand, Veldon; W. E. Hanlin, Geo. Russel, Henribourg; Thos. Bibby, Royal.

Chez les Grain Growers de la Saskatchewan

La convention se prononce en faveur d'une commission du blé obligatoire pour la récolte de 1923 — Maharg est réélu président.

Saskatoon — L'Association des Grain Growers de la Saskatchewan a tenu sa 23ème convention annuelle à Saskatoon. Elle s'est ouverte vendredi et a duré cinq jours. Le premier orateur a été l'hon. C. A. Dunning, premier ministre de la Saskatchewan, auquel les délégués ont fait une réception enthousiaste. Il a discuté le problème de la vente du blé tel qu'il se présente actuellement. Le maire de Saskatoon et le Dr C. W. Murray, président de l'Université, ont également pris la parole à la séance d'ouverture. Ce dernier a parlé en faveur de la Ligue des Nations.

Le "Wheat Board" obligatoire

L'hon. J. A. Maharg a fait son 12e discours annuel comme président de l'Association. Il a déclaré que le "Wheat Board" obligatoire était tellement supérieur à toute sorte de "pool" volontaire, au moins dans les conditions actuelles, qu'il était bien difficile de discuter là-dessus. C'est une erreur, a-t-il ajouté, d'introduire une autre proposition quelconque qui pourrait diminuer de quelque façon les chances d'avoir une telle commission.

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson

M. Maharg a préconisé l'achèvement immédiat du chemin de fer de la Baie d'Hudson, l'amélioration jugée nécessaire de la route maritime par Vancouver et la construction du canal du Saint-Laurent lorsque les conditions financières le permettront. Si l'on établissait des conditions grâce auxquelles les fermiers de l'Ouest auraient profit à produire, toutes les routes seraient occupées.

Disparité des prix

Il y a encore une trop grande disparité, a dit M. Maharg, entre les prix que reçoit le fermier pour ses produits agricoles et les prix qu'il paye pour les articles et les services nécessaires à son travail. Il a mentionné, en particulier, les machines agricoles, le bois de construction, les battages et la main-d'oeuvre. Les fermiers, a-t-il dit, ont essayé de réduire le coût de la production en travaillant plus longtemps et en se privant d'aide; les femmes ont fait un certain nombre de travaux agricoles qu'elles n'auraient pas dû être obligées de faire, pour essayer de joindre les deux bouts. Il doit y avoir une plus grande concordance des prix ou des changements radicaux devront s'accomplir, si l'agriculture est appelée à réussir dans la Saskatchewan.

Les fermiers veulent le "Wheat Board"

La demande d'une commission du blé obligatoire pour la récolte de 1923 a été votée presque à l'unanimité. Des amendements établissant une commission permanente ont été battus à une grande majorité. Les délégués étaient pour un "Wheat Board" provisoire tel que l'ont déjà demandé les fermiers du Manitoba et de l'Alberta.

La résolution est ainsi conçue:

"Que nous renouvelons notre demande d'une commission du blé avec, autant que possible, les pouvoirs de la commission de 1919, et demandons à notre gouvernement provincial de faire tous ses efforts pour coopérer à cette fin avec les gouvernements provinciaux du Manitoba et de l'Alberta; et nous requérons nos députés fédéraux de faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement fédéral la législation qui peut être nécessaire."

Cette résolution a été adoptée après deux heures de discussion. Les demandes insistantes de l'assemblée ont mis en avant MM. George Langley et Charles Dunning; leurs remarques et leurs réponses aux questions ont occupé une grande partie du débat.

L'attitude de M. Dunning

M. Dunning a déclaré que personnellement il était plutôt en faveur d'un système de vente coopératif que d'une commission obligatoire; mais qu'il était prêt à consulter les autres gouvernments et les représentants des organisations agricoles en vue de mettre en opération n'importe quel plan. Il n'est pas rivé à ce que l'on a appelé le "plan Dunning," mais d'après lui le peuple en viendra finalement au plan coopératif.

Un délégué ayant demandé au premier ministre une déclaration explicite de ce qu'il se proposait de faire, M. Dunning a répondu: "Je demanderai aux représentants du peuple de m'aviser. Après tout, c'est à la Législature à décider. Vous me tiendrez tous responsable, je serai le bouc émissaire; je vais donc prendre mon temps et consulter les députés. J'incline à croire que vous ne reprocherez pas à mon gouvernement le temps qu'il emploiera à coopérer avec les autres provinces.

Maharg réélu président

L'hon. J. A. Maharg a été réélu président pour la treizième fois. Sa réélection a été le signal d'une démonstration enthousiaste.

Une délégation d'Arborfield auprès des autorités des chemins de fer

La délégation envoyée à Prince-Albert par la région d'Arborfield, à l'occasion de la visite de sir Henry Thornton, comprenait quatre Franco-Canadiens sur six: MM. A. Marchildon, de Ditton Park; Auguste Hudon, de Zénon Park; Raymond Courteau, d'Arborfield, et Wilfrid Lussier, de Rassdon. Ils représentaient leur association locale chargée de promouvoir l'extension de la ligne de Ridgedale sur 25 milles à l'est, de façon à desservir les centres de Ditton Park, Zénon Park, Arborfield, Rassdon et Jordan River.

Ce district passe pour l'un des plus peuplés de l'Ouest. Presque chaque quart de section est occupé et en grande partie défriché. Actuellement les fermiers ont à parcourir une distance de 20 à 40 milles pour transporter leur grain au marché. Une portion considérable de ce grain va à Eldersley, où l'on estime qu'il sera reçu un million un quart de minots cette saison. Pour retenir les gens du district sur leurs fermes, il leur faut absolument le service du chemin de fer, qu'ils attendent depuis douze ans.

Nos compatriotes de la délégation d'Arborfield, que nous avons eu le plaisir de voir à nos bureaux, nous ont dit combien ils avaient été touchés de l'accueil cordial et empressé dont ils avaient été l'objet de la part du président et du secrétaire de la Chambre de Commerce de Prince-Albert. Nous avons appris d'eux également que la prochaine convention de l'A. C. F. C. suscite un vif intérêt parmi la population d'Arborfield et que l'on peut compter sur une forte délégation tant du cercle local reconstitué que des trois districts scolaires de la paroisse.

— M. l'abbé A. Munro, curé de la cathédrale, est parti pour Winnipeg où il passe quelque temps chez sa soeur.

— M. Charles McDonald, député provincial de Prince-Albert, est de retour d'un voyage à la côte et prêt pour l'ouverture de la Législature, le 8 février. Il a assisté au banquet offert à sir Henry Thornton à Vancouvert et y a pris la parole.

— Mlle Yvonne Gagnon organise un concert de ses élèves pour le 16 février à l'Orpheum.

— M. Alphonse Fortin, gérant du *Patriote*, a été retenu chez lui pendant quelques jours, souffrant de la grippe.

—M. Gustave Brault, de l'agence de courtage Cordasco, de Montréal, était de passage à Montréal la semaine dernière, en route pour Debden.

— M. Raymond Denis, de Vonda, est venu à Prince-Albert la semaine dernière dans l'intérêt de la Bonne Presse et de l'organisation de la convention.

M. Lapointe est en faveur de la Société des Nations

Ottawa — L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la marine et des pêcheries, qui vient d'arriver d'Europe, après y avoir séjourné quatre mois, comme représentant du Canada aux congrès internationaux de Genève, et à diverses conférences, à Paris, se déclare en faveur de la société des nations. Comme influence morale, il croit que cette association des nations accomplira beaucoup dans l'intérêt de la paix mondiale. "C'est, dit M. Lapointe, un tribunal nécessaire et efficace dans les circonstances."

Le major Power, de Québec, qui proposa à la dernière session que le pays se retire de ces délibérations, lesquelles coûtent cher et rapportent peu, s'est attiré des remarques sévères de la part du ministre. "Il n'est pas besoin d'y regarder à deux reprises pour constater tout l'illogisme de sa position. L'attitude qu'il a prise est celle d'un antimilitariste et il s'oppose en même temps à la seule alternative qui empêchera les nations d'en venir aux armes".

TORONTO — Les administrateurs de l'exposition de Toronto ont invité le duc d'York, fils cadet du roi Georges, à venir inaugurer lui-même l'exposition de 1923. Celle de 1919 fut inaugurée par le prince de Galles, frère aîné du duc.

PORTNEUF, P. Q. — En réponse à un défi de Lucien Cannon, député de Dorchester, à une assemblée contradictoire, Armand Lavergne a annoncé son intention de se présenter contre le premier ministre Taschereau dans le comté de Montmorency.

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — Nord No. 1, 1.07 3-4; Nord No. 2, 1.06 3-4; Nord No.3, 1.04; No. 4 99; No. 5 92; No. 6, 85; fourrage 76; voie, 1.08.

Avoine — No. 2 C. W., 46 5-8; No. 3 C. W. et fourrage extra No. 1, 42 1-8; fourrage No. 1, 40 1-8; No. 2, 38 7-8; rejetée, 36 5-8; voie, 46 5-8.

Orge — No. 3 C. W., 53 5-8; No. 4, C.W., 49 5-8; rejeté et fourrage, 45; voie, 53 3-4.

Lin — No. 1 N. W. C., 2.17 1-4; No. 2 C.W., 2.13 3-4; No. 2 C. W. et rejeté, 1.89 3-4; voie, 2.16 3-4.

Seiggle — No. 2 C. W. 79 1-2.

Marché aux animaux de Winnipeg

Bouvillons de boucherie, $5 et $5.50.

Génisses de boucherie de choix, $6.00.

Vaches de boucherie, $3.50 et $4.

Porcs de choix, $9.00 et $9.90.

Brébis de boucheries, $9.50 à $10.50.

Marché au grain de Prince-Albert

Blé — No.1, 87; No.2, 85; No. 3, 83; No. 4, 77; No. 5, 72.

PETITES ANNONCES

INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE demandé de préférence instituteur, qualifié pour la Saskatchewan, pouvant enseigner les deux langues, pour l'école Grierson, ouverture entre le 15 février au 1er mars. S'adresser au sec-trés. Chs Lescelleur, Vonda, Sask. 48-51

JEUNE HOMMME de 28 ans, bien installé sur une demi-section de terre désirerait épouser jeune fille ou veuve avec ou sans enfant. Adressez Sabin Faurit, St-Brieux, Sask. 48-p

A VENDRE OU ECHANGER pour des livres un titre d'action de *La Bonne Presse*. Pour offres, s'adresser à boite postale 151, Montmartre, Sask. 48-49

ON DEMANDE DES HOMMES QUI désirent des positions qui leur donneront de $25 à $50 par semaine. Nous pouvons vous assurer une position permanente, comme nous avons une grande demande pour mécaniciens compétents de garage, ingénieurs, experts en piles et en électricité, vulcaniseurs, etc. Il y a aussi des centaines de demandes pour chauffeurs de camions et de taxis. Si vous voulez apprendre, nous promettons de vous rendre compétents en très peu de temps. Classes de jour et du soir. Entrainement scientifique pratique garanti. Demandez notre catalogue fourni gratuitement et notre proposition spéciale. Hemphill Auto & Engeneering Schools 119 20th st. E. Saskatoon.
Nous avons des instructeurs français dans nos écoles. 36—

INSTITUTEUR OU INSTITUTRCE enseignant français et anglais, certificat de 3ème classe; salaire $1.200 pour 10 mois d'enseignement. Bonne maison de pension à 5 milles de la ville. S'adresser à H. Lemoine, Sec., Ecole Pelletier 2652, Gravelbourg, Sask. 48-49P

A VENDRE — Terre de 160 acres, dont 90 en culture, terrain de première classe. Bonne eau. Située à 2½ milles du village de Domremy. Pour plus amples informations s'adresser à: boite 6, Domremy, Sask. 48-p

ON DEMANDE pour le district scolaire de St-Victor, un instituteur bilingue avec expérience. Salaire $1,300 pour dix mois de classe. S'adresser avec références à Eugène Lalonde, sec-trés., St-Victor, Sask. 47-48

TERRES A VENDRE — Une terre tout près de l'église, du magasin et d'une boutique de forge, étable neuve de 30x30. Autre terre à 3 milles de l'église, à un demi-mille de deux magasins et du bureau de poste, maison, bonne eau, 150 voyages de foin; 60 acres en culture, 5 acres seulement couverts de branches. Une autre terre à 6 milles de l'église, un quart de mille de l'église. Je vendrais $11 l'acre. Roulant et 8 chevaux. Conditions avantageuses. John Bérubé, Zénon Park, Sask. 46-50

AVOINE — On demande 1 char avoine semence, 1 char avoine "feed". Adresser échantillon et prix à boite 63, Meota, Sask. 48-49P

ON DEMANDE — une institutrice pour l'arrondissement scolaire de Saint-Hippolyte No. 2119, qualifiée pour la Saskatchewan, pouvant enseigner les deux langues. Ecole ouvre entre le 1er et le 15 février. Salaire $1.200 pour 210 jours d'enseignement. S'adresser au secrétaire-trésorier A. Guiffrey, Saint Hippolyte, Sask. 48-49P

ON DEMANDE — Pour district école Casavant 3127, instituteur ou institutrice, brevet 2ème ou 3ème classe, pour commencer école le 1er mars. District fournit cuisine et chambre attenant à école. Distance église, 4 milles: Vonda 10 milles. Dire salaire demandé et référence. Ecrire à Clotaire Denis, Vonda, Sask., 48-49

ON DEMANDE — Un homme de métier pour travailler dans une boutique de bourrelier, connaissant aussi le métier de cordonnier, sachant les deux langues et canadien-français catholique. Pour informations s'adresser à D. Lebel, Lampman, Sask. 48-49

ON DEMANDE TRAVAIL LEGER propre et permanent à l'intérieur. Salaire, $25 à $50 par semaine. D'après notre système, vous pourez gagner tout en apprenant le métier de barbier. Nous fournissons les outils. Positions garanties et nous vous aidons à ouvrir votre salon de toilette. Expérience *pas nécessaire*, l'apprentissage ne dure pas longtemps. Demandez notre catalogue et notre proposition spéciale. Hemphill Barber College 119 20th St. E. Saskatoon.
Nous avons des instructeurs français dans nos écoles. 36—

A VENDRE — Restaurant dans un bon centre, bonnes conditions pour personne connaissant les deux langues. S'adresser à Henri Cloutier, Spalding, Sask. 46-50

REPRESENTANTS DEMANDES — Une des plus importantes manufactures du Canada dans les habits pour hommes désire s'assurer les services d'un certain nombre de représentants dans l'Ouest canadien pour vendre directement au consommateur des habits de toute première qualité à prix raisonnables.

Aucune demande ne sera considérée à moins que le candidat ne puisse fournir de bonnes références et des garanties sérieuses de solvabilité.

Un représentant sérieux et actif devrait se faire au moins $50.00 de salaire par semaine. En faisant sa demande, on est prié de mentionner le territoire qu'on pourrait couvrir. Pour détails s'adresser à: Albert J. Beland, 1552 Mance, Montréal, Qué. 47—

ON DEMANDE — Instituteur ou institutrice *qualifié* pour le district scolaire de Brushwood, No. 3668, pouvant enseigner les deux langues. Terme commence le 26 février 1923. Salaire $1.000; résidence sur le terrain de l'école, 3 1-2 milles de St-Brieux. S'adresser à J. C. Leach, sec-trés., St-Brieux, Sask. 48-49

INSTITUTRICE DEMANDEE pour l'école Piché, ayant ses diplômes pour la Saskatchewan; capable d'enseigner le français et l'anglais et pouvant commencer aussitôt que possible. S'adresser à Amédée Piché, Sec., Gravelbourg, Sask. 45-49

INSTITUTRICE pour l'arrondissement scolaire d'Albertville, No. 3420, pouvant enseigner les deux langues; n'importe quel diplôme pour la Saskatchewan. S'adresser à J. A. Francoeur, Sec. intérimaire, Albertville, Sask. 45-49

INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE demandé, de préférence instituteur, qualifié pour la Saskatchewan, pouvant enseigner les deux langues, pour l'école de White Star. Ouverture le 1er février. S'adresser au secrétaire-trésorier Angus, Prince-Albert. 46-48

ON DEMANDE — Commission scolaire d'Ormeaux, No. 2943, institutrice ou instituteur qualifié pour la province, pouvant enseigner le français et l'anglais. Bon salaire. Pour plus amples informations s'adresser à Jos. Brassard sec.-trés., Eldred. 46-50

A VENDRE — Magnifique ferme, environ 325 acres dont 200 acres en culture; excellente terre à blé, agréablement située sur les bords d'un beau lac. 1 mille de l'école, 4 milles de l'église. 6 milles de la station. Paroisse canadienne-française de la Saskatchewan nord. Cette ferme est toute clôturée et possède une bonne maison, écurie, 2 graineries, glacière. Prix et conditions de vente: $6.000 dont $1.000 comptant, balance $600 par année à 7 p. c. d'intérêt, ou $5.500 comptant. S'adresser au *Patriote*. 49P-51P-1P